

ANNÉE 2021
ECHOS DE
PICARDIE

PUBLICATION DE LA RÉGIONALE DU CAL PICARDIE LAÏQUE

NUMÉRO 01



PB-PP.

Bureau de dépôt
Mons Masspost
P904134



DOSSIER
LES PLUS
VULNÉRABLES

INVITÉS

ADRIANA COSTA SANTOS
DELPHINE DEMANCHE
SYLVIE LAUSBERG
DAVID PRAILE
PASCALE VIELLE



SOMMAIRE

LES PLUS VULNÉRABLES

DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE D'ÉDUCATION PERMANENTE
DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE «EGAUX, ENSEMBLE»

04 ÉDITO

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Luc PIRSON, Président

06 MOT DU DIRECTEUR

MOT DU DIRECTEUR

Vincent DUFOING, Directeur



ABONNEMENT

Pour recevoir gratuitement le magazine,
nous vous invitons à communiquer
vos coordonnées et adresse mail à
Picardie Laïque asbl - Cellule communication
44 Rue de la Grande Triperie 7000 Mons
ou par mail à communication.picardie@laicite.net
ou par tél + 32 65 70 90 11.

Inscrit comme abonné, vous recevez ce numéro de
« Echos de Picardie ».

Pour information, suppression ou modification en
application du RGPD, vous pouvez consulter
« <https://www.picardie-laïque.be/politique-de-confidentialite> ».

Illustrations

PHILIPPE DECRESSAC - Miss TAPOM (SANDRINE WOLF)

Graphisme et Mise en page

PHILIPPE DEHASPE - MANUFACTURER ASBL

Crédit Photos

PIXABAY.COM - WIKIPEDIA.COM - ALLOCINE.COM

08 DOSSIER THÉMATIQUE

08 - L'ÉTAT : PROVIDENCE OU PRIVATISÉ ?

Vincent DUFOING, Directeur

12 - LA CATÉGORIE DES « TRAVAILLEURS PAUVRES » AU PRISME DE LA PANDÉMIE

Pascale VIELLE, Professeure à l'UCLouvain

16 - FACE À LA (AUX) CRISE(S) DE 2020, LES CITOYEN.NE.S BELGES PLUS SOLIDAIRES QUE JAMAIS

Adriana COSTA SANTOS,

Coordinatrice de l'Hébergement et de la Sister's
House à la Plateforme Citoyenne de Soutien aux
Réfugiés

Delphine DEMANCHE,

Coordinatrice de l'Hébergement et de la Sister's
House à la Plateforme Citoyenne de Soutien aux
Réfugiés.

20 - FERMETURE DE BÂTIMENTS INSALUBRES : NE PLUS FAIRE D'OMELETTE ET NE PLUS CASSER D'ŒUFS !

David PRAILE,

Coordinateur du Rassemblement Wallon pour le
Droit à l'Habitat

24 - FACE À TOUS LES TYPES DE VIOLENCES, L'ÉTAT DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Par Sylvie LAUSBERG,

Directrice de la Cellule Etude et Stratégie du CAL et
Présidente du Conseil des Femmes Francophones
de Belgique

30 LE SENS DE L'HISTOIRE

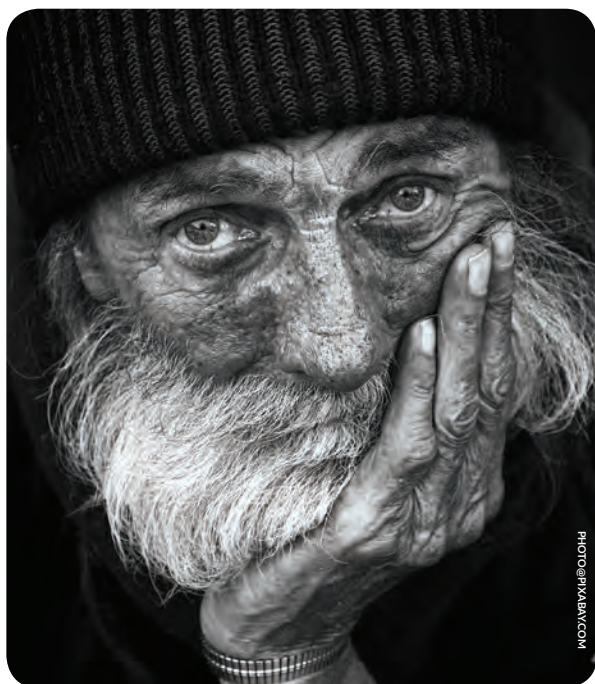
L'ÉTAT-PROVIDENCE : L'HISTOIRE AU REGARD DE LA RÉALITÉ

Vincent DUFOING, Directeur

34 CULTUROSCOPE

JADIS LES MISÉRABLES, Désormais les vulnérables...

Stéphane MANSY,
Coordinateur du Relais de La Louvière.



38 DROITS HUMAINS ET SOCIÉTÉ

"JE L'AI VU SUR LE NET !" : L'AUTODÉFENSE EN QUESTION

Julien BERNARD,
Coordinateur Relais WAPI



42 ROCK AND ...

ROCK AND PAUVRETÉ
Vincent DUFOING, Directeur

46 LA NOTION EN QUESTIONS

MÉTHODE DE QUESTIONNEMENT PHILOSOPHIQUE

Équipe PHILO, Picardie Laïque

48 OUTILS PÉDA

DES OUTILS POUR LES KIDS !

Lucie TERRASI, Coordinatrice de la communication.

52 PIC CULTURE

LES PLUS VULNÉRABLES

Mélanie ANDRÉ, Coordinatrice du Relais de Mons

ECHOS DE PICARDIE

Régionale Picardie Laïque asbl
44, Rue de la Grande Triperie
7000 Mons
Tél. + 0032 65 70 90 11

communication.picardie@laicite.net
www.picardie-laïque.be

Éditeur responsable
LUC PIRSON

Directeur de la rédaction
Vincent DUFOING

Comité de rédaction
Mélanie ANDRÉ, Julie DELPORTE,
Julien BERNARD, Vincent DUFOING,
Eliane DRIESEN, Stéphane MANSY,
Marie-Claire MUSIN, Jean-Paul RENIER,
et Lucie TERRASI

Ont participé à la
rédaction de ce numéro
ADRIANA COSTA SANTOS
DELPHINE DEMANCHE
SYLVIE LAUSBERG
DAVID PRAILE
PASCALE VIELLE
que nous remercions.
LES PROPOS DE CEUX-CI N'ENGAGENT
QUE LEURS AUTEURS



ÉDITO

LUC PIRSON, PRÉSIDENT



PHOTO@PIXABAY.COM

Cela fait plus d'un an que nous connaissons tous une situation qui ne peut nous laisser indifférents. Nous en souffrons tous : certains bien plus que d'autres. Certains développent la maladie, d'autres pas. Certains y résistent, d'autres pas. Certains en sont des victimes collatérales, d'autres pas. Entre les extrêmes, tout est possible. Mais tout est possible pour tous.

Que l'on suive, critique, ou pas, les décisions prises par nos gouvernants pour contrer la pandémie de COVID-19, force est de constater que ce virus et ses mutants peuvent tous nous atteindre. Directement et indirectement.

Notre être, humain, formidable alchimie de la nature, rappelle sa fragilité. La nature nous rappelle notre précarité.

Des plus pauvres aux plus riches, des plus faibles aux plus costauds, des plus âgés aux plus jeunes, nous pouvons tous être victimes de cette saloperie de virus. Et s'il n'abat pas, heureusement, tout le monde, et s'il se montre plus mortel chez les plus fragiles, personne ne peut cependant présager de sa propre résistance. La vaccination nous renforcera et contrera les attaques du méchant virus.

La précarité de notre être face à l'inconnue évolution du virus peut donc être combattue par le fruit de nos recherches, notre ténacité à poursuivre la grande aventure humaine, tous ensemble.

Mais la précarité de l'être humain n'est-elle pas, au moins en partie, générée par l'être humain lui-même ? Ne sommes-nous pas, un peu, beaucoup, responsables de dérèglements ?

Mais la précarité de l'être humain n'est-elle pas, au moins en partie, générée par l'être humain lui-même ? Ne sommes-nous pas, un peu, beaucoup, responsables de dérèglements ?

Ne sommes-nous pas, un peu, beaucoup, responsables de nos propres perturbations ?



PHOTO@PIXABAY.COM

Dans quelles mesures notre façon de vivre n'induit-elle pas directement et indirectement des inégalités entre nous ? Face à la maladie, face aux virus, face aux inconnues de la vie, nous ne sommes, tous, que très naturellement précaires.

Et si, pour normalement le bien de tous, dans l'intérêt commun et dans le respect de nos libertés individuelles, nous régissons des lois, des arrêtés, des décrets, des accords, à des différents niveaux de pouvoir, du local, du régional, du national à l'international, n'est-il pas tout autant humain de tous veiller à ce que ces orientations politiques et économiques, contribuent réellement à l'intérêt de toutes et tous, pour un parcours personnel, un bien-être, une liberté, une santé, que nous avons tous le droit de connaître ?

La précarité des uns et des autres est l'affaire de tous. A l'image de la vaccination qui par un acte individuel permet de se protéger soi mais aussi de contribuer à protéger les autres, la solidarité est la somme volontaire de décisions et d'actions individuelles. La violence des différences doit éveiller nos vigilances. Il ne faut pas chercher loin.

Il est déjà suffisamment des violences qui se trouvent à nos portes. Ne pas rester aveugle à la précarité des autres, c'est aussi avoir conscience que la précarité qui guette notre propre existence ou celles de nos proches peut, en tout temps et en tout lieu, brutalement nous frapper. Quand réflexe égoïste et humble pensée solidaire de survie peuvent exprimer notre humanisme dans son universalité...

Une fois de plus, les réflexions ne manqueront pas dans ce numéro. Vous l'aurez déjà constaté : « Echos de Picardie » fait peau neuve : impression sur papier recyclé, nouvelle couverture, des rubriques revues, ...

Vous avez en main le premier numéro de l'année. Il y en aura désormais quatre par an, un de plus donc qu'auparavant. Le dossier, en principal thème de chaque édition, reste. Nous essayons d'y apporter les contributions de cinq intervenants, par des écrits originaux ou des interviews.

Et si notre ami dessinateur Decressac reste également présent via son humour bien grinçant, une jeune amie fait son entrée. Que l'on ne s'y trompe pas : elle demande qu'on la découvre ; sous une apparence à première vue naïve ou encore fragile, elle se révèle bien plus mature et grande exploratrice du monde qui l'entoure ; elle se confond avec sa créatrice, Sandrine Wolf, et d'expériences en découvertes, elle nous partage ses sensibilités et réflexions qui nous font échos.

Bienvenue à « Miss Tapom ».

Luc PIRSON,
Président.



MOT DU DIRECTEUR

VINCENT DUFOING, DIRECTEUR

LA JUSTICE SOCIALE POUR UN MEILLEUR BIEN-ÊTRE

Le tout début de l'année 2021 a été marqué, le 6 janvier, par l'envahissement du Capitole par une horde de fanatiques à la solde de Donald Trump et sur instigation de ce dernier ! Cet événement est une triste première pour les Etats-Unis d'Amérique, mais aussi pour la démocratie en général ! Toute proportion gardée, cet acte se situe dans le même schéma que la marche paramilitaire sur Rome orchestrée par les faisceaux italiens de Mussolini le 28 octobre 1922 et l'incendie du Reichstag, siège du Parlement allemand à Berlin, dans la nuit du 27 au 28 février 1933. Les objectifs sont les mêmes : impressionner, faire une démonstration de force, faire peur, ... et surtout dénigrer la démocratie tout en voulant la « récupérer ».

Au-delà du précédent dangereux que cet événement représente et qui marquera autant les Américains et le monde que le 11 septembre 2001, il est la conséquence d'un long et lent processus populiste de sape des institutions américaines qui s'appuie, entre autres, sur le repli identitaire, le racisme, la xénophobie, l'homophobie, le rejet de l'Autre, etc.

A cette réalité populiste américaine – qui est malheureusement d'actualité dans d'autres pays du monde - se sont ajoutées la pandémie au Covid et ses conséquences économiques et liberticides. L'ensemble de cette situation démontre l'actuelle extrême fragilité de la démocratie. Oui, la démocratie est fragile et doit être constamment alimentée et régénérée ! La laïcité, le CAL et Picardie Laïque y travaillent quotidiennement et sans relâche. Plus les années avancent et plus cette tâche est harassante mais totalement indispensable !

Non, la démocratie n'est pas « tombée du ciel », ni les valeurs sur lesquelles elle repose : l'égalité, la liberté et la solidarité, valeurs chères aux laïques.

Non, la démocratie n'est pas « tombée du ciel », ni les valeurs sur lesquelles elle repose : l'égalité, la liberté et la solidarité, valeurs chères aux laïques. La démocratie a été construite pas à pas et elle doit être entretenue avec soin. L'égalité, la liberté et la solidarité s'incarnent dans la justice sociale qui, elle-même, est opérationnalisée par



PHOTO@PIXABAY.COM

la sécurité sociale. Si l'Etat belge ne s'est pas désengagé par rapport à cette dernière, force est de constater que les prestations liées à la sécurité sociale se dégradent progressivement, à l'initiative des politiques ultralibérales à l'œuvre dans notre pays depuis plus de trente ans. Partant du principe que l'équité (l'acceptation d'une certaine dose d'inégalités dans un système à vocation égalitaire) est l'objectif à atteindre pour faire exister la valeur d'égalité, on ne peut que constater que notre société devient de moins en moins équitable ...

La crise du Covid a accéléré cet état de fait : la pression imposée par le virus sur la société et les mesures gouvernementales prises pour lutter contre lui ont encore plus dégradé la situation des personnes «les plus vulnérables» (partie inférieure de la classe moyenne, personnes sans domicile fixe, personnes sans papiers, travailleurs pauvres, allocataires sociaux, femmes victimes de violences intrafamiliales, ...). Parmi cette dégradation, il est important d'épingler les personnes les plus socialement précaires qui sont lésées par la mise au télétravail de la plupart des agents des services publics auxquels ils ont de plus en plus difficile de s'adresser pour pouvoir faire exercer leurs droits.

Picardie Laïque a choisi de consacrer l'année 2021 à une campagne interne sur la thématique de la justice sociale. Cette campagne vise à sensibiliser le public sur la nécessité d'instaurer au sein de la société une équité sociale, économique et juridique afin que chaque individu, quelle que soit sa situation individuelle, puisse vivre dans la dignité, exercer ses droits en dehors de toute considération de privilège, bénéficier d'une réelle égalité des chances et atteindre une émancipation individuelle et collective dans une démocratie efficace garantissant la protection de toutes et tous.

Car le mouvement laïque ne se satisfait pas d'une égalité abstraite : il revendique prioritairement le respect, l'émancipation et l'autonomie des personnes, quelle que soit leur origine et leur situation.

Un autre monde est possible ! La pandémie est une occasion historique pour en jeter les bases afin que le bien-être humain, intimement lié au respect de la biosphère, devienne le premier objectif de toute société !

VINCENT DUFOING,
Directeur.

DOSSIER THÉMATIQUE

LES PLUS VULNÉRABLES

L'ÉTAT : PROVIDENCE OU PRIVATISÉ ?

VINCENT DUFOING, DIRECTEUR

L'Etat-providence incarne le « service public » qui incarne lui-même la « res publica », le bien public (littéralement la « chose publique »). Complémentairement à lui existe le « service au public » qui est toujours privé et souvent mercantile. Cet adjectif qui différencie les deux structures est important : d'un côté le service est public et inhérent à la solidarité entre les êtres humains dans un objectif majeur d'égalité et d'équité ; de l'autre le service s'adresse au public en dehors des prérogatives de l'Etat qui pourtant le subventionne la plupart du temps lorsqu'il est du ressort du secteur non-marchand et contre souvent le paiement de prestations quand il relève du secteur marchand.

L'ETAT-PROVIDENCE EST MALADE

L'Etat-providence a pu rendre effectifs les droits sociaux et a partiellement réussi à redistribuer les richesses au sein de la société. Depuis le milieu des années '70, sous la pression des crises qui se sont succédé, l'Etat-providence est malade : plusieurs de ses missions sont progressivement transférées au secteur privé. Ces missions qui étaient assurées par la collectivité sous le régime du service public sont transférées à des acteurs privés qui agissent dans le domaine des droits conférés aux citoyens.

Par essence, le service public se doit d'être stable puisqu'il incarne le bien public (l'Etat ne peut jamais être mis en faillite) ; par essence de nouveau, le secteur privé est instable puisqu'il se base sur l'initiative privée et le flux des recettes et des dépenses (toute entreprise privée peut être mise en faillite).

L'intervention des acteurs privés est souvent présentée comme le complément bénéfique des prestations du secteur public. Cependant, cette complémentarité est elle-même instable puisqu'elle peut à tout moment basculer dans la substitution pure et simple. Dans ce cas, la solidarité étatique, base même de la gestion du bien public, est moins de mise et peut même dans certains cas être remplacée par une activité marchande (assurances en tous genres, protection juridique, épargne pension, ...) qui est perpétuellement confrontée aux préoccupations du marché et à la concurrence.

Par essence, le service public se doit d'être stable puisqu'il incarne le bien public

CONFIER LA GESTION D'UNE PARTIE DU BIEN PUBLIC À DES ACTEURS PRIVÉS

Lorsque l'activité est marchande, confier la gestion d'une partie du bien public à des acteurs privés a nécessairement pour conséquences que la protection des droits sociaux et la garantie du principe d'égalité sont bafoués.

Pour preuves, la privatisation progressive de l'assurance maladie au détriment de la mutualisation globalisée des risques débouche inéluctablement sur un système d'accès aux soins à plusieurs vitesses (au moins deux) basé sur les capacités contributives des citoyens et leur état de santé.

Egalement, l'assurance de protection juridique qui est souscrite par les particuliers auprès des compagnies d'assurances privées qui a tendance à se substituer à la justice.

De même que la gratuité de l'enseignement obligatoire de plus en plus mise à mal au détriment du principe d'égalité (n'oublions pas que l'enseignement libre relève du secteur privé bien qu'il soit au service du public). Etc. Etc.

LA NÉCESSAIRE GESTION HUMAINE DES RESSOURCES RARES

Depuis que les hommes sont confrontés à l'utilisation de ressources rares, ils n'ont eu de cesse de vouloir optimiser leur gestion, aussi bien pour la production de biens et de services que pour leur distribution au sein de la population. La révolution libérale des XVIII et XIX siècles a identifié le marché comme étant le meilleur moyen pour la réalisation de cet objectif.

Depuis cette période, l'Etat est chargé de fournir deux biens absolument indispensables au fonctionnement du marché : la sécurité interne (la garantie de la propriété privée et la liberté de commerce et d'entreprise) et la défense vis-à-vis des risques extérieurs.

Ce fonctionnement libéral appelé « capitalisme » permet depuis des siècles la conciliation entre l'Etat et le marché.

Ce fonctionnement libéral appelé « capitalisme » permet depuis des siècles la conciliation entre l'Etat et le marché.

A l'opposé de cette vision, un régime d'inspiration marxiste a été instauré en Russie au début du XX siècle et a été imposé ensuite à d'autres pays d'Europe orientale (URSS) et d'Asie (Chine). Dans cet autre paradigme, l'Etat prend en charge la production de presque tous les biens et services et leur redistribution au sein de la société. Cette gestion de la « res publica » a cessé d'exister dans les pays d'Europe Orientale après la chute du Mur de Berlin en 1989.

Elle perdure actuellement dans certains pays d'Asie, pays qui se sont pourtant, pour leur grande majorité, ouverts paradoxalement à l'économie de marché, mais le plus souvent dans le cadre de dictatures politiques.



PHOTO@PIXABAY.COM



L'ARRIVÉE AU POUVOIR DES NÉOLIBÉRAUX

La conclusion a été sans appel : l'équilibre financier public ne pouvait être rétabli que par une diminution des dépenses de l'Etat, ce qui devait acter à terme son désengagement progressif dans de nombreux domaines au bénéfice du marché.

Le début des années '80 a ainsi connu l'arrivée au pouvoir de nouveaux libéraux favorables à la mainmise du marché sur la société : Ronald Reagan aux Etats-Unis et Margaret Thatcher au Royaume-Uni en premier lieu.

LES « TRENTE GLORIEUSES »

En Europe Occidentale, des partis politiques de gauche ont essayé de tempérer l'option prise par les pays en faveur du marché en poussant, à partir de 1944, les Etats à intervenir dans de nombreux domaines, essentiellement au niveau social.

Si les tenants du libéralisme ont accepté cet aménagement dans la suite des horreurs de la deuxième guerre mondiale, ils ont en contrepartie exigé que les Etats interviennent également pour soutenir l'économie de marché, en d'autres mots, pour soutenir les défaillances avérées ou probables du marché.

Ce double mouvement a généré un formidable essor économique, connu sous le vocable des « Trente Glorieuses », qui n'a cependant jamais pu assurer la redistribution des richesses à toutes les tranches de la population.

L'augmentation des activités de l'Etat a permis de faire face à la plupart des demandes de la société civile et de ses composantes. Elle a cependant engendré à partir du milieu des années '70 des déficits de plus en plus importants alors que la pression fiscale s'accroissait et que les initiatives privées subissaient un certain musellement.

Ces « néolibéraux » n'ont eu de cesse de redimensionner le rôle de l'Etat et de privatiser à tout-va.

Cette pression sur les Etats a elle-même engendré une autre pression sur les administrations publiques sommées de rationaliser leurs méthodes de travail sur le modèle du secteur privé.

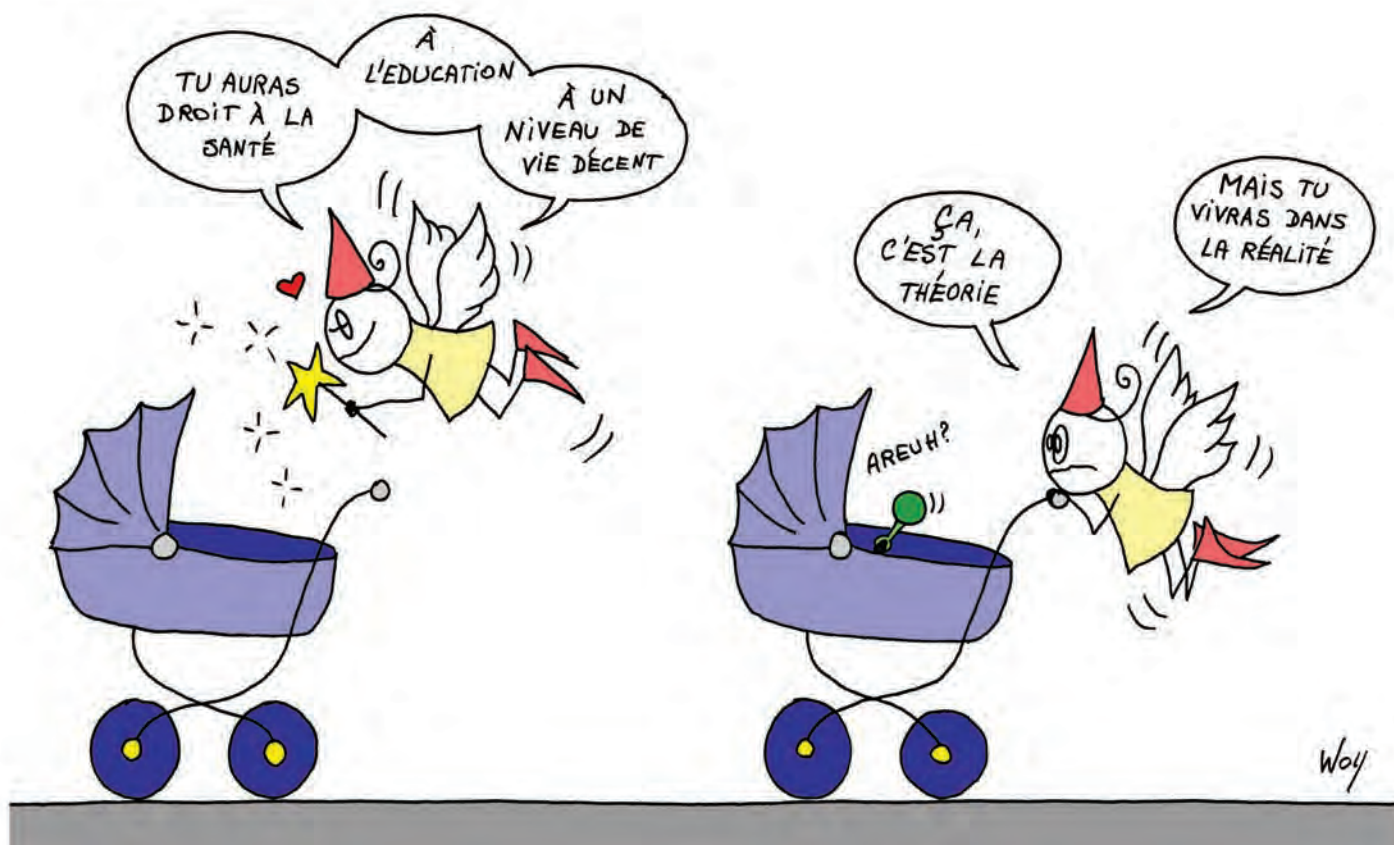
L'utopie d'égalité longtemps incarnée par la gauche s'est muée en une utopie liée au marché et à sa prétendue autorégulation (la fameuse « main invisible »).

De l'Etat censé résoudre les problèmes, on est passé à l'idée que le problème principal était l'Etat ...

Force est de constater que le transfert de compétences de l'Etat au secteur privé ne va jamais dans le sens de l'intérêt général. Si ce n'est que privé d'une partie de ses prérogatives, l'Etat n'aurait plus qu'à assurer hégémoniquement ses fonctions régaliennes (justice, police et armée).



L'ÉTAT PROVIDENCE



De l'Etat censé résoudre les problèmes, on est passé à l'idée que le problème principal était l'Etat ...

La privatisation de certaines compétences de L'Etat diminue nécessairement la garantie de généralité et de sécurité que comporte l'obligation étatique envers les citoyens, sans présenter d'avantages équivalents en contrepartie : ou bien la privatisation reçoit une large adhésion sur les charges et les conséquences sociales d'une protection étendue demeurant inchangées (ce qui est peu probable) ou bien elle élimine de la protection sociale les personnes les plus défavorisées qui sortent ainsi de toute protection obligatoire (ce qui est hautement probable puisque l'Etat social actif a déjà tendance à vouloir le faire par rapport aux personnes jugées « illégales » comme les personnes en exil).

La crise du Covid-19 a pourtant mis en lumière le rôle de régulation socioéconomique majeur de l'Etat. Seul ce dernier a été à même d'apporter des solutions à court terme. Il convient donc de repenser son rôle de régulation à moyen et long terme. La survie de la démocratie est à ce prix !

VINCENT DUFOING,
Directeur.



LA CATÉGORIE DES « TRAVAILLEURS PAUVRES » AU PRISME DE LA PANDÉMIE

PASCALE VIELLE, PROFESSEURE À L'UCLouvain

A partir de l'expérience des travailleuses et travailleurs pendant la pandémie de la Covid-19, celle construite par l'organisation institutionnelle « de crise » du marché du travail, celle dont ils/elles témoignent, parfois, dans les médias - officiels et moins officiels - celle que relaient quelques organisations représentatives, lorsque ces travailleurs et travailleuses sont représenté.e.s, Pascale Vielle, ouvre une réflexion sur l'organisation du marché du travail et la construction de la notion de « travailleurs pauvres » et propose des pistes de configuration d'une organisation du travail plus juste et durable.

LA PANDÉMIE RÉVÈLE UN MARCHÉ DU TRAVAIL SEGMENTÉ ET CORPORATISTE

En mars 2020, la pandémie a ouvert une première fracture « sectorielle » dans le monde du travail, avec la décision de confinement qui a imposé une distinction nette entre les secteurs en tout ou en partie « essentiels » et les autres. C'est ainsi que le secteur de la chimie a été déclaré, dans sa totalité, « essentiel » alors que des secteurs comme le textile - qui aurait pu contribuer à la fabrication de masques - ont été considérés comme « non essentiels » dans la première phase de l'épidémie. Les entreprises « non essentielles » n'ont pas dû fermer mais devaient respecter les mesures de distance physique (1,50 m) entre les travailleurs et recourir au télétravail quand c'était possible. Dans l'impossibilité de respecter ces règles, les entreprises non essentielles devaient fermer. Une deuxième division oppose ensuite les travailleurs et travailleuses occupé.e.s sur leur lieu de travail ou à domicile, d'une part, aux travailleurs qui ont cessé de travailler, de l'autre.

Les premier.e.s ont été confronté.e.s à de nouvelles éventualités sociales liées à la santé au travail - surcharge de travail, risque accru d'exposition à la maladie, problèmes musculo-squelettiques liés à la sédentarité, troubles de l'attention en raison du travail en ligne - ou à la conciliation de responsabilités familiales et professionnelles - maladie d'un proche, présence d'enfants à la maison consécutive à la fermeture des crèches et école, etc.

Les travailleurs et travailleuses des services « non essentiels » qui ont dû interrompre leur activité se répartissent à leur tour en deux catégories. Les mieux loti.e.s ont été couverts par des subventions (indépendant.e.s) ou des indemnités de chômage temporaire, sans obligation de chercher un emploi.

Or même parmi eux/elles, certain.e.s qui, par exemple, avaient emprunté, ont été précipités dans la précarité, surtout lorsque d'autres difficultés sont apparues... Pensons sans chercher plus loin à celles et ceux qui ont développé des formes graves de la Covid-19.

Mais en réalité, un grand nombre de travailleurs et de travailleuses ont été privé.e.s de tout revenu professionnel ou de

remplacement en raison de la précarité antérieure de leur statut : travailleuses en titres services, travailleurs et travailleuses à temps partiel, artistes, travailleurs et travailleuses de plateformes ou précaires dans l'Horeca, travailleuses et travailleurs au noir.

Statuts qui, bien souvent avant la crise, leur assuraient à peine un revenu nécessaire pour mener une vie digne et qui les privait d'accès à la sécurité sociale ou à des indemnités de sécurité sociale d'un montant suffisant. Avec la pandémie, un nombre considérable de personnes ont donc franchi pour la première fois la porte d'un CPAS ou se sont retrouvées dans les longues files de distribution de colis alimentaires.

Cette arborescence du monde du travail en temps de pandémie reflète une organisation du travail de nature historiquement « corporatiste » : dès l'origine, la Belgique a construit les garanties du droit du travail et l'accès à la sécurité sociale autour de « statuts » inégalement protecteurs, depuis les fonctionnaires jusqu'aux indépendant.e.s en passant par les salarié.e.s – eux-mêmes divisés en « employés » et « ouvriers ».

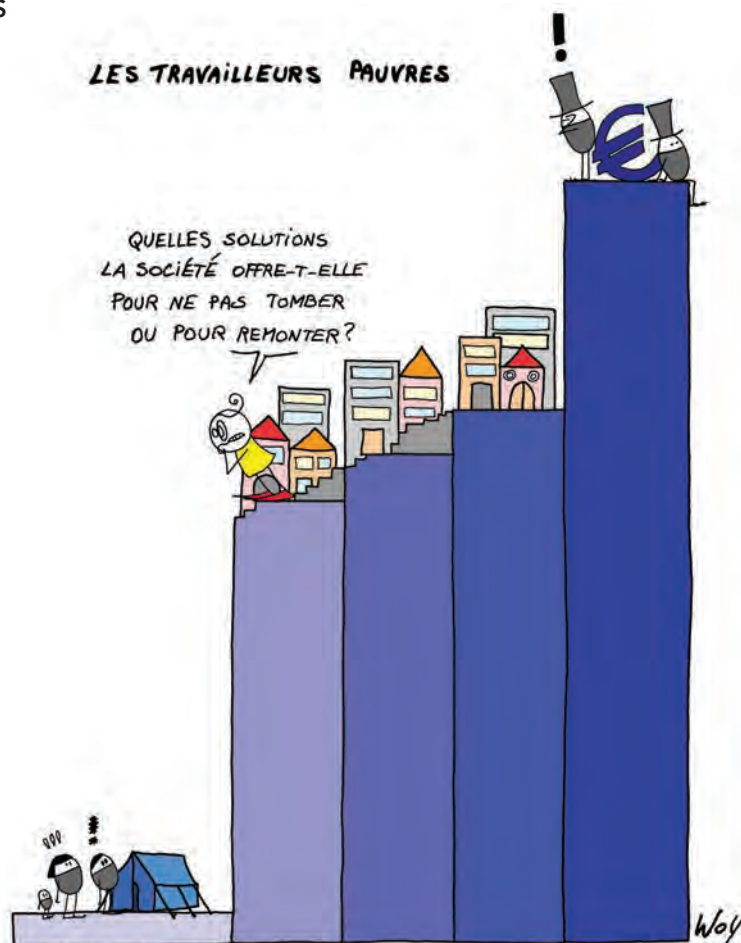
A partir des années 1970, ces statuts se sont multipliés, assortis d'une protection sociale souvent lacunaire (on parle de « sous-statuts »).

Un nombre croissant de travailleurs et de travailleuses (artistes, travailleurs de plate-forme, etc.) se sont retrouvés dans des formes d'emploi qui ne leur permettent de revendiquer la protection sociale ni de salarié.e, ni d'indépendant.e.

Ils sont exclus des formes de représentations institutionnalisées.

Enfin, les indemnités de sécurité sociale n'ont plus assuré une couverture adéquate, même dans les statuts « classiques ».

Cette segmentation du marché du travail, la multiplication de travailleurs et travailleuses précaires et la détérioration de la valeur relative des indemnités se sont accélérées à la fin des années 1990 avec la mise en place d'un « Etat social actif » qui privilégie la quantité des emplois sur leur qualité, puis sous le Gouvernement Michel qui a organisé un assèchement structurel du financement de la sécurité sociale (notamment avec le tax shift).



LA PANDÉMIE RÉVÈLE LES DYNAMIQUES D'EXPLOITATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

A y regarder de plus près cependant, à la lumière de notre expérience pandémique, on peut adopter une lecture différente de la crise et des « perdants » et « gagnants » du marché du travail. La pandémie a en effet révélé la grande dépendance de notre système économique à l'égard du travail invisible, invisibilisé, dévalorisé, mais largement exploité, de certaines catégories de travailleurs et travailleuses.

Les personnes en séjour irrégulier étaient nombreuses à travailler avant la pandémie, occupées dans des secteurs comme l'Horeca, l'agriculture ou la construction, et souvent dans des conditions d'exploitation extrêmes (salaires de 3 euros de l'heure, de nuit, dans l'Horeca à Bruxelles, par exemple). Beaucoup d'entre elles ont perdu leur emploi dès le début du confinement. Certain.e.s ont été recruté.e.s bénévolement, parfois avec une faible indemnisation, comme aide-soignants ou pour les récoltes dans l'agriculture. D'autres se sont engagés comme volontaires dans des initiatives locales solidaires : distribution de colis alimentaires, fabrication de masques, etc.

Mais pour ces travailleurs et travailleuses qui survivaient à peine avant la pandémie, la survenance de l'aléa a signifié la perte de toute protection vitale, y compris d'un toit pour beaucoup – situation plus critique encore quand la règle est le confinement. Et cela sans aucune possibilité de profiter d'une protection sociale, à la différence des travailleurs et travailleuses qui, occupés dans les mêmes activités, jouissent, elles, d'un statut social.

Nombre d'étudiant.e.s-travailleursettravailleuses ont aussi été broyés par la crise, révélant la précarisation alarmante de cette catégorie : un nombre croissant de jeunes de 18 à 25 ans recourt en effet à un travail rémunéré pour financer des études supérieures, ce qui démontre à la fois le coût exorbitant de ces études pour les ménages et l'insuffisance de notre système de bourses. Si certain.e.s se sont réorienté.e.s vers des plate-formes de livraison, celles et ceux qui travaillaient dans l'Horeca se sont retrouvé.e.s du jour au lendemain privé.e.s de revenus, en difficulté de payer le loyer de leur logement et leurs études.

Dans la situation sanitaire que nous connaissons, on tend à l'occulter - et de plus en plus avec l'écoulement du temps -, le problème premier est un problème de « santé ». La survie de tout le pays repose sur la capacité de son économie à assurer « le soin » des malades. Le « secteur » - on y revient - « santé humaine et action sociale » est composé de 80% de femmes, dont une part importante est issue de l'immigration. Un grand nombre de ces travailleuses et travailleurs travaillent dans des fonctions faiblement rémunérées, à temps partiel, dans des horaires irréguliers et/ou dans des métiers pénibles qui les exposent notamment à des problèmes musculo-squelettiques ou des troubles du sommeil. Ces travailleuses, plus que d'autres catégories, ont été exposées à la Covid-19. Si l'on s'intéresse au secteur des titres services, lui aussi très majoritairement féminin, on constate que les errements des décisions publiques ont conduit à n'offrir aux travailleuses concernées – déjà peu rémunérées avant la pandémie – ni protection sociale adéquate quand elles ne travaillaient pas, ni conditions de travail protectrices sur leur lieu de travail, alors que par définition, leur activité se partage entre plusieurs ménages « utilisateurs », les exposant particulièrement au virus. D'autres métiers de première ligne, « indispensables » comme

celui de caissière, n'ont pas fait l'objet de protection particulière. De très nombreuses couturières, y compris professionnelles, se sont engagées dans la fabrication bénévole de masques sans aucune reconnaissance financière.

Enfin, on ne saurait évoquer la situation des « travailleurs précaires » sans rappeler que le travail gratuit de soins et d'éducation continue de reposer en grande partie sur les femmes. Le caractère « essentiel » de ces tâches est devenu patent pendant l'épidémie : soins aux malades de la COVID-19, soins aux enfants quand les structures d'accueil ont fermé, accompagnement scolaire à domicile des plus grands, ... mais aussi multiplication des tâches domestiques : repas, nettoyage, linge, mesures d'hygiène imposées par la pandémie. La plupart des femmes ont expérimenté un accroissement considérable de ces responsabilités, en plus d'une activité professionnelle à l'extérieur (pour les caissières par exemple) ou d'un travail à domicile (pour les enseignantes), les confrontant à des difficultés de conciliation de leurs responsabilités professionnelles et familiales, qui deviennent insurmontables dans le cas de familles monoparentales.

Alors que leurs activités « de soin », gratuites ou faiblement rémunérées, soutiennent le fonctionnement de toute la société, la pandémie témoigne donc de la vulnérabilité des travailleuses et de son caractère multidimensionnel : précarité de revenu, de statut, d'exposition à la maladie, difficulté de conjuguer vie familiale et professionnelle, épuisement physique et moral...

DANS L'ESQUIF DE L'EFFONDREMENT, NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS DES « TRAVAILLEURS PAUVRES »

La pandémie révèle en définitive un marché du travail qui met en œuvre des dynamiques d'invisibilisation/exploitation de certaines catégories, à partir de critères de citoyenneté, d'âge ou de genre. La segmentation du marché du travail, décrite plus haut, permet de construire, d'institutionnaliser cette exploitation et conduit à invisibiliser et à dévaloriser des activités aussi essentielles à l'organisation de la société que les activités

de « soin » ou de « care » au sens où ce terme est utilisé par Joan Tronto : « [une] activité caractéristique de l'espèce humaine, qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, de perpétuer et de réparer notre monde, afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nos personnes et notre environnement, tout ce que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie ».

Elle nous apprend que, dans le bateau de l'effondrement, dont la pandémie est pour nous, occidentaux, l'une des premières manifestations tangibles, nous sommes toutes et tous embarqué.e.s dans « un monde vulnérable », pour reprendre l'expression de Joan Tronto, déjà citée. Nous sommes toutes et tous interdépendant.e.s et dépendant.e.s de la globalisation de chaînes de production dont nous avons perdu la maîtrise et soumis.e.s aux errements de gouvernements en grande difficulté d'apporter des réponses cohérentes et adéquates. Les « travailleurs pauvres », c'est dans un premier temps, toutes celles et ceux qui ont été rendu.e.s précaires bien avant la pandémie par nos modes de vie, de consommation et de rapport au collectif. Et c'est, dès lors aussi, tous celles et ceux qui imaginent aujourd'hui se trouver du « bon côté » de la crise...

Elle exige enfin qu'à partir de la parole, ancrée, de toutes les travailleuses et travailleurs que nous avons évoqué.e.s, nous délibérions d'urgence autour d'enjeux de justice sociale aussi fondamentaux que : la citoyenneté sociale et la reconnaissance et la valorisation du « care » comme dimension structurante de nos sociétés en voie d'effondrement.

PASCALE VIELLE est professeure de droit social à l'UCLouvain, collaboratrice scientifique à la faculté de Droit de l'ULB, et chercheuse associée à l'Institut syndical européen. Ses travaux portent sur les interactions entre le droit et le genre, sur la protection sociale, avec une approche institutionnelle, et sur la gouvernance économique et sociale en Europe. Sa carrière s'est partagée entre la fonction publique (elle a travaillé à la Commission Européenne, à l'Organisation internationale du Travail et a assumé la première direction de l'Institut Belge pour l'Égalité des Femmes et des Hommes), et le monde universitaire (titulaire d'un doctorat de l'Institut Universitaire Européen, elle a travaillé quatre ans à l'Université de Genève). En 2018-2019, elle séjourne à l'Institut d'Études Avancées de Nantes, où elle découvre le courant écoféministe. Cette perspective la conduit à réorienter ses recherches. Elle travaille actuellement sur la refondation de la sécurité sociale au service de la transition écologique, à partir d'une démarche pragmatique.





FACE À LA (AUX) CRISE(S) DE 2020, LES CITOYEN.NE.S BELGES PLUS SOLIDAIRES QUE JAMAIS

ADRIANA COSTA SANTOS ET DELPHINE DEMANCHE,

COORDINATRICES DE L'HÉBERGEMENT ET DE LA SISTER'S HOUSE À LA PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS.

« Stay at home ! Wash your hands ! Keep your distance ! » Autant d'injonctions nouvelles venues bouleverser notre quotidien depuis l'arrivée du covid-19. Surprenantes, anxiogènes, elles sont depuis rentrées dans nos habitudes, au point que personne n'oserait plus ignorer le besoin de se protéger et de protéger les autres face à ce fléau. En mars 2020, lorsque notre société retient son souffle et se barricade chez soi, quelques centaines d'hommes et de femmes migrant.e.s qui vivent en marge des droits de protection par manque de case administrative, se voient pourchassé.e.s, évacué.e.s de leurs lieux de vie et laissé.e.s pour compte.

Une fois le lockdown annoncé pour toute la Belgique, des citoyen.ne.s solidaires, les mêmes qui s'étaient mobilisé.e.s à de nombreuses reprises pour venir en aide aux personnes migrantes sans-abri à Bruxelles et ailleurs bien avant le début de la pandémie, ont été témoins des inégalités face au slogan généralisé "Stay at home". Nos repères comme nos principes ont été ébranlés lorsqu'on a observé les forces de l'ordre procéder à l'évacuation des personnes migrantes sans-abri présentes au Parc Maximilien ou dans des campements de fortune en Wallonie, intimidées, faute de "chez soi", de circuler, de se disperser, de se cacher et de rester invisibles. Bousculant, hurlant des injonctions absurdes, dictées par la peur autant que par l'incompétence des politiques publiques à faire des personnes précarisées une priorité dans la prise en charge de la pandémie, la solidarité citoyenne a réagi et n'a cessé de prendre à bras le corps ces inégalités sociales et de construire d'autres pratiques, d'autres

voies pour que - Covid-19 ou pas - la dignité humaine soit un fait. Suivez-nous pour un tour d'horizon de la solidarité citoyenne en une journée.

Il est 9h du matin à la Porte d'Ulysse⁽¹⁾, le centre d'hébergement de la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés. Le centre se réveille en douceur, les 350 hébergés reprennent des forces pour une journée qui sera certainement longue d'ennui et éprouvante d'anxiété. Le confinement a obligé à une réorganisation de l'accueil, à de nouvelles barrières, à de nouveaux horaires. La traditionnelle poignée de mains est remplacée par les coudes ou par une danse avec les pieds. Les départs du centre sont déconseillés et les mesures prises à l'entrée sont drastiques. Les bénévoles comme les collaborateur.rices viennent aider à faire tourner le centre, comme un acte de résistance dans un monde qui se replie sur lui-même. On sourit de cette hystérie générale à ne rien toucher, on rigole des pirouettes

(1) http://www.vivreici.be/article/detail_haren-la-porte-d-ulyse-assurera-un-accueil-de-jour-des-vendredi?id=392575

imaginées pour garder les distances, bien qu'on ait tou.te.s peur, pour nous et pour les autres, surtout pour celles et ceux qui ne comptent que sur les citoyen.ne.s pour se mettre à l'abri du virus.

Il est 10h à la Plateforme Citoyenne et nous rejoignons Zouber⁽²⁾, 18 ans, Érythréen, qui se réveille chez Marie et Pierre, à Tournai, où il a passé la nuit et les dernières semaines depuis le début du confinement. Chassé par la police au parc, prié de « stay at home », il a appelé celle qui porte le nom de "Family" dans son portable.

Comme au sein de centaines de foyers en Belgique, Marie, Pierre, leurs enfants et Zouber ont accompagné l'évolution des mesures sanitaires, jusqu'à devoir se confiner en famille et en solidarité pour une durée indéterminée. Les jeux de société et les aventures culinaires sont autant d'actualités que la recherche d'informations sur la demande d'asile, parce que, tant qu'à ne pas pouvoir se déplacer vers ses rêves, autant revoir ses droits et son projet migratoire.

Alors, entre deux réunions de télétravail, Marie rappelle à Zouber qu'elle sera disponible à 12h tapantes pour un rendez-vous en visioconférence avec le service sociojuridique de la Plateforme.

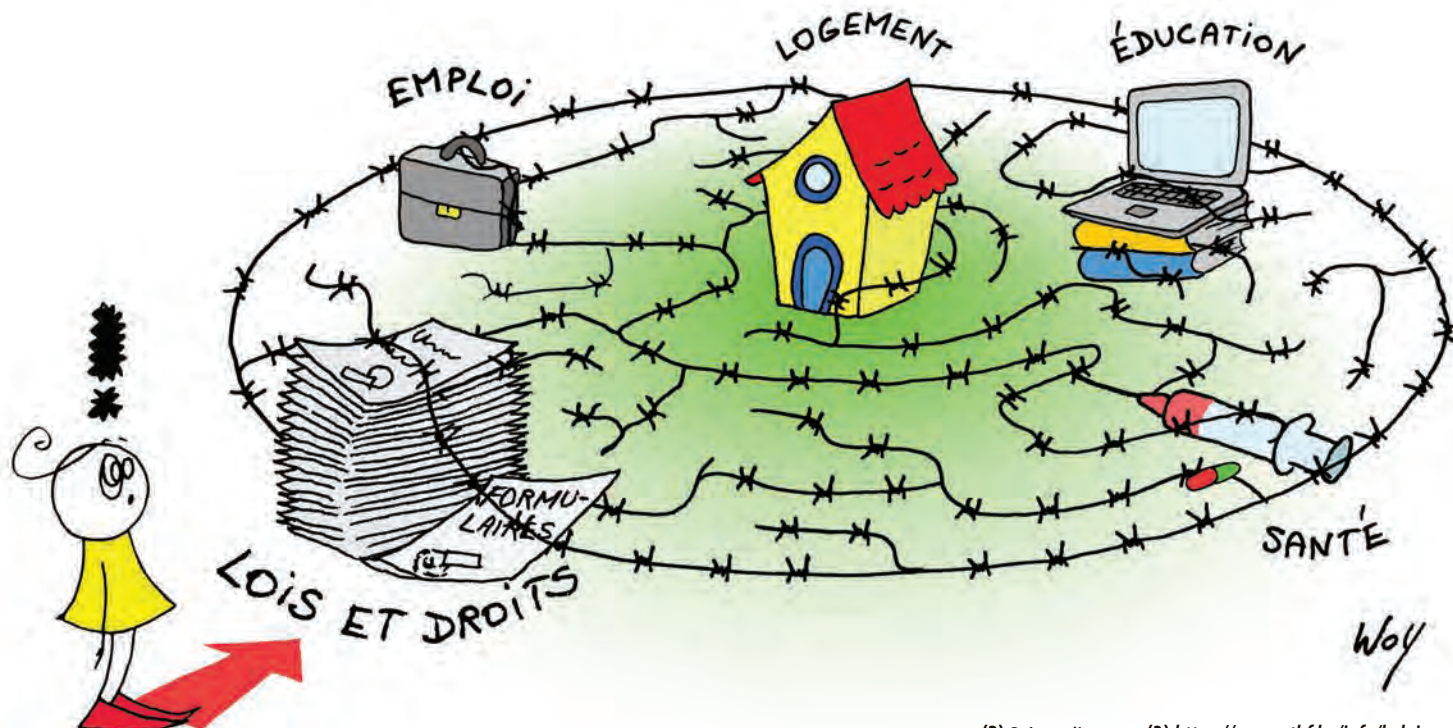
Comme tous les autres pôles de la Plateforme Citoyenne, l'équipe de juristes et d'assistant.es sociaux.ales s'est réinventée dans l'urgence, sans penser un instant à fermer ses services.

D'autant plus que depuis le début du confinement, oubliant le droit fondamental à la protection et à l'aide matérielle, les demandeurs.euses d'asile sont désormais prié.e.s par l'Office des Étrangers de remplir un formulaire en ligne pour introduire une demande de protection internationale⁽³⁾.

Encore faut-il comprendre le français ou le néerlandais et attendre une convocation pour espérer obtenir l'aide matérielle pourtant due, que l'on soit sans-abri ou abrité.e.s par des citoyen.ne.s.

Encore faut-il comprendre le français ou le néerlandais et attendre une convocation pour espérer obtenir l'aide matérielle pourtant due, que l'on soit sans-abri ou abrité.e.s par des citoyen.ne.s.

LE PARCOURS DES MIGRANTS



(2) Prénom d'emprunt. (3) https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_coronavirus-en-belgique-l-inscription-des-demandeurs-d-asile-reprendra-mais-en-ligne-et-sur-rendez-vous?id=10474958



Pour l'accompagnement au quotidien, on compte sur de nombreux.ses citoyens et citoyennes qui, comme Marie et Pierre, ont déjà assisté des dizaines de fois aux premiers entretiens d'information et finissent par se former eux.elles aussi à la complexité du droit d'asile et du règlement de Dublin⁽⁴⁾.

Il est 14h à la Sister's House (Bruxelles) "dispositif d'hébergement, d'information et d'accompagnement par et pour les femmes" l'heure de la désinfection des lieux.

42 femmes migrantes sans-abri y sont confinées avec des bénévoles, 24h sur 24.

Pour permettre aux bénévoles plus âgées ou à risques de prendre du recul et soin d'elles et de leurs proches, la solidarité entre générations se met en place et 60 nouvelles bénévoles rejoignent le projet, conciliant parfois le télétravail avec leur permanence, l'ouverture des armoires et la vidange des machines à laver.

(4) <https://www.cire.be/publication/le-reglement-dublin-quest-ce-que-cest-et-comment-ca-marche> (5) Prénom d'emprunt (6) <https://www.lesoir.be/270652/article/2020-01-04/maggie-de-block-prend-des-mesures-contre-les-abus-de-procedure-dasile>

La désinfection du centre se fait dans la bonne humeur, matelas par matelas, sans oublier chaque poignée et chaque interrupteur.

Comme dans les autres lieux d'accueil de la Plateforme, on essaie d'oublier la dureté du quotidien et d'occuper les journées et les esprits avec diverses activités, allant de la présence d'une sage-femme ou d'une psychologue aux cours de yoga et de dessin.

On oublie presque les parcours de combattantes que la majorité de ces femmes et jeunes filles ont dû endurer, en cumulant les violences de genre, celles liées aux parcours migratoires et celles qui résultent de la violence institutionnelle et du manque de protection qui les vulnérabilise encore plus.

On oublie presque les parcours de combattantes que la majorité de ces femmes et jeunes filles ont dû endurer ...

Parmi elles, il y a Fiona⁽⁵⁾, 19 ans, enceinte de 6 mois, en demande d'asile après une longue attente de 18 mois, motivée par une application stricte du règlement de Dublin, pour qu'enfin la Belgique accepte d'examiner sa demande, tout en lui refusant l'accès à un centre d'accueil ⁽⁶⁾.

Si la période de confinement est pour toute la population une épreuve au niveau de la santé mentale, elle est une véritable gageure pour la majorité des hommes accueillis à la Porte d'Ulysse et des femmes accueillies à la Sister's House, "en transit" depuis des mois, voire des années.

Le confinement, l'arrêt sur image, loin des sien.ne.s, bloquées dans un pays institutionnellement peu enclin à les accueillir, brise les barrières mentales créées pour survivre et mettre les traumas "en standby" le temps d'être enfin à l'abri et en sécurité.

La solidarité s'adapte aussi à ces fragilités, crée des espaces pour en parler, des mécanismes pour rendre la vie plus légère, centrée sur le moment présent.

16h - 18h et nous entamons un « roadtrip » à travers les 33 lieux d'hébergement collectif ouverts en quelques semaines à peine de Boitsfort à Enghien en passant par Ciney. On s'accommode finalement vite des réunions en visioconférence quand elles nous permettent d'affiner la force de plaidoyer des initiatives citoyennes et d'échanger les bonnes pratiques et les arguments.

Nous voici à la table virtuelle qui rassemble tou.te.s les représentant.e.s des Antennes Wallonnes de la Plateforme.

Ce soir, 20h, nous allons revenir sur l'encouragement des autorités communales pour la mise à disposition de locaux pour loger les personnes sans-abri, leur permettant de se confiner, et discuter de l'organisation opérationnelle et des bonnes pratiques permettant d'occuper des lieux vides, écoles, locaux scouts, salles de sport, etc., à qui la solidarité citoyenne donne un second souffle.

De ces lieux naissent des hébergements collectifs, dont l'organisation se veut presque militaire dans un contexte où chaque geste a des conséquences et où les protocoles opérationnels face au covid-19 prennent comme titres les jours et les heures où ils sont écrits, tant les changements sont fréquents, les consignes incertaines, le matériel inexistant.

Il est 21h et c'est l'heure du décompte. Plus de 900 femmes et hommes migrant.e.s sans-abri trouvent un lieu où se confiner, grâce à la persistance des citoyen.ne.s, de leur capacité à interpeller, à négocier, à organiser avec les communes, mais aussi à soutenir, à accompagner et à informer les femmes et les hommes accueilli.e.s dans leurs maisons ou dans les hébergements collectifs.

Il sera toujours 20h aux fenêtres de nos concitoyen.ne.s, où pendant quelques minutes, tous les soirs, le temps semble s'arrêter. Où tout le monde ou presque, avec ou sans papiers, regardera par la fenêtre et applaudira le personnel soignant ou, intimement, les milliers de citoyen.ne.s de Belgique et d'ailleurs qui ont saisi l'occasion du confinement pour être solidaires. Refoulant ses larmes, son stress ou étalant son sourire devant tant de collectivité, seul.e chez soi ou à 3, 10, 42 ou 350. Pensant déjà aux mille et une idées à concrétiser dès demain pour permettre à la solidarité de pallier - encore - aux manquements de l'Etat.

Une chose est sûre : face aux différentes crises, celle de 2020 n'étant pas une exception, la Belgique reste solidaire et les citoyen.ne.s donnent l'exemple d'actions et de valeurs qui devraient être défendues par les institutions démocratiques et l'État social.

Il est minuit à la Plateforme Citoyenne, on se prépare au lendemain en se répétant en boucle : "Face à l'immobilisme, le mouvement citoyen".

Adriana Costa Santos, Lisboète
de 26 ans, diplômée en Bachelier
Relations Internationales et en Master
Anthropologie, bénévole depuis 2015
et actuellement Coordinatrice de
l'Hébergement et de la Sister's House à
la Plateforme Citoyenne de Soutien
aux Réfugiés.

Delphine Demanche, Bruxelloise de
30 ans, diplômée en Bachelier Sciences
Politiques et en Master Sciences de
la Population et du Développement,
bénévole depuis 2017 et actuellement
Coordinatrice de l'Hébergement et de la
Sister's House à la Plateforme Citoyenne
de Soutien aux Réfugiés.

FERMETURE DE BÂTIMENTS INSALUBRES : NE PLUS FAIRE D'OMELETTE ET NE PLUS CASSER D'ŒUFS !



DAVID PRAILE, COORDINATEUR DU RASSEMBLEMENT
WALLON POUR LE DROIT À L'HABITAT

L'incendie du bâtiment de la rue des Campeaux à Tournai à l'été 2020 est un révélateur des difficultés de logement mais aussi des limites des politiques de lutte contre l'insalubrité. Retour sur une situation dramatique qui n'est malheureusement pas isolée. A la fermeture de la rue des Campeaux, plusieurs drames se jouent.

Le 21 juin 2020, un incendie fait un mort dans l'ancienne brasserie convertie en une quarantaine de logements entre la rue des Campeaux et le Quai St Brice au centre de Tournai. Deux jours plus tard, par mesure de sécurité, tout le bâtiment est fermé par le Bourgmestre: les 38 locataires doivent être partis dans la semaine⁽¹⁾.

Une solution est bricolée dans l'urgence : celle.s-ceux qui le souhaitent pourront être hébergé.e.s dans l'ancienne maison de retraite du CPAS de Templeuve. Mais les difficultés ne font que commencer pour les habitant.e.s....

(1) <https://www.notele.be/it61-media81526-incendie-mortel-les-locataires-de-la-rue-des-campeaux-a-tournai-doivent-faire-leurs-valises-d-ici-la-fin-de-la-semaine.html>

(2) Voir <https://www.notele.be/it61-media82153-droit-au-logement-pour-une-politique-du-logement-plus-adaptee.html>; Communiqué du DAL Tournai 6/7/3020; lettre du DAL Tournai au Collège du 25/08/20.

Les jours suivants, le Collectif Droit au Logement de Tournai monte au créneau pour demander une politique de logement plus adaptée, en particulier : la nécessité de petits logements publics, sans lesquels les habitants n'ont pas d'autre choix pour se loger, de réelles solutions de relogement avant de procéder à de telles fermetures et que sortent de terre la douzaine de logements de transit prévus de longue date. Enfin, avec ses partenaires, il tente de rassembler les habitants et va les accompagner pour faire valoir leurs droits⁽²⁾.

Dans les semaines qui suivent, cet hébergement pose de sérieuses questions. Excentré, en très mauvais état, sans possibilité de cuisiner, une partie du bâtiment est condamnée, etc. : le home n'est guère en meilleur état que les logements fermés. D'ailleurs, la majorité des locataires préférera

se débrouiller par ses propres moyens, mais y perdra par la suite...

Après plusieurs interpellations à l'initiative du DAL Tournai et de ses partenaires, une rencontre collective est organisée le 18 septembre 2020 entre des habitant.e.s d'une part, le Bourgmestre, l'Echevine du Logement et la Présidente du CPAS d'autre part.

Une partie seulement des locataires est encore autour de la table (une vingtaine) mais c'est déjà une réussite. Pratiquement 3 mois après la fermeture, la rencontre permet enfin qu'elle.il.s puissent exprimer les difficultés rencontrées et leurs demandes. La rencontre produit un sursaut de l'ensemble des services pour y répondre globalement.

Trois mois plus tard, presque tou.te.s ont été relogé.e.s auprès de la société de logement public « Le Logis Tournaisien », ont pu récupérer une partie de leurs effets personnels et, pour une petite minorité, entamer une procédure en justice contre le propriétaire.

Ce bilan globalement positif, il-elle.s le doivent aussi à leur mobilisation collective et au rapport de force qui a pu s'établir. Soyons clair : ça ne s'est pas passé sans mal, tout le monde n'a pas été relogé et plusieurs ont dû se débrouiller seul.e.s et sans aide.

LE PLUS DIFFICILE POUR LES HABITANTS

En très bref, en plus de la catastrophe vécue et de la perte de leur logement en quelques jours, c'est le parcours qui suit qui est semé d'embûches :

- La difficulté voire l'impossibilité de trouver une bonne solution de relogement dans ces conditions et un délai si court, alors que c'est déjà très compliqué en temps normal.
- Une solution d'hébergement peu adaptée et insécure mais qui nécessitera pourtant de se battre pour qu'elle soit prolongée jusqu'au relogement effectif !
- Des inégalités de traitement, en particulier pour celles et ceux qui se sont relogés par leurs propres moyens et n'ont pas bénéficié des mêmes aides : pour déménager et entreposer leurs effets (puis les récupérer en mauvais état), être accompagnés mais aussi bénéficier d'un relogement public, etc.
- Des relations compliquées avec les différents services pas toujours soutenant et qui mettent parfois la pression et une coordination et une communication un peu hasardeuses qui embrouillent les habitant.e.s et les atomisent plutôt que de les renforcer.

En très bref, en plus de la catastrophe vécue et de la perte de leur logement en quelques jours, c'est le parcours qui suit qui est semé d'embûches : on l'imagine, la situation a été rendue particulièrement critique en pleine crise sanitaire, au sortir du premier confinement.

Mais ces conditions particulières n'expliquent pas tout. Le plus difficile, au dire des habitant.e.s, après cette catastrophe traumatisante et un déguerpissement dans l'urgence, c'est d'avoir été aussi peu pris.e.s en considération, de ne pas avoir été d'emblée soutenu.e.s et accompagné.e.s comme ils pouvaient l'espérer pour être relogé.e.s dans de bonnes conditions.

L'attitude des différents services a été déterminante, même si en fin de compte, le rapport de force a permis d'arriver à un bilan d'ensemble positif⁽³⁾.



DES IMMEUBLES QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE LOUÉS POURTANT TRÈS DEMANDÉS

Cette situation particulière n'est pourtant pas isolée et s'inscrit dans la problématique générale de l'insalubrité des petits logements et de leur exploitation.

Faute d'une offre de logement public suffisante⁽⁴⁾, les locataires aux plus petits revenus n'ont pas d'autre choix que de se rabattre sur ce segment du marché des petits logements en mauvais état loués « cher et vilain ».

Ces immeubles qui ne devraient pas être loués - vu leur vétusté ou carrément leur insalubrité- sont pourtant très demandés : les services sociaux y font eux-mêmes régulièrement appel, par défaut.

Ces logements en plus mauvais état sont à peine moins chers que ceux de meilleure qualité : les locataires payaient tout de même de 450 à 500 euros de loyer pour des petits logements individuels.

Il s'agit d'abord d'une exploitation économique : des loyers conséquents pour un faible investissement dans l'entretien et la rénovation assurent un haut rendement. Elle se double généralement d'une exploitation sociale : les locataires se sentent souvent redevables envers ces bailleurs qui les acceptent (alors qu'ils sont refusés ailleurs) et dont finalement ils en dépendent pour se loger. « J'avais tout perdu, je refaisais tout et je vivais bien ici » témoigne aussi un habitant.

(3) L'implication très active des membres du DAL dans l'accompagnement et le suivi auront permis de faire la différence.
(4) Alors que 40.000 ménages environ sont inscrits sur listes d'attente pour un logement social en Wallonie et que les petits (et les grands) logements sont l'exception.

RISQUER UNE « DOUBLE PEINE SOCIALE » : UNE OBLIGATION DE RELOGEMENT LIMITÉE

Même si la perception de son logement est relative à ce qu'on peut espérer sur le marché privé, habiter un immeuble en mauvais état – et particulièrement ces immeubles collectifs – c'est risquer double. D'abord, supporter les risques liés à l'insalubrité : pour sa santé, pour sa sécurité, mais aussi au niveau social et psychologique. Ensuite, c'est prendre le risque, en dénonçant la situation, de perdre son logement. Soit une double peine.

Les procédures administratives en matière de salubrité ou de sécurité publique, peuvent justifier la fermeture du bâtiment pour la sécurité des habitants et/ou du public. Si le Bourgmestre ne prenait pas ces mesures drastiques, sa responsabilité personnelle serait engagée.

Dans ces situations, la réglementation prévoit bien une obligation de relogement à charge des communes. Mais c'est une obligation de moyens (chercher un logement ou un hébergement) et pas de résultat (trouver).

En pratique, cette obligation est rarement appliquée strictement ou n'aboutit pas pour chaque habitant, particulièrement lorsque des dizaines de locataires doivent être relogés dans l'urgence.

FAIBLESSE DES PROTECTIONS, MANQUE DE PRISE EN CONSIDÉRATION

Ces fermetures de bâtiments sont considérées comme des « expulsions administratives ». À côté des expulsions judiciaires (décidées par un juge de paix et exécutées par huissier) et des expulsions illégales ou sauvages (par force voire menaces ou violence, sans procédure judiciaire ou intervention d'huissier), elles constituent la troisième forme d'expulsion la plus courante mais aussi une réalité méconnue et peu étudiée⁽⁵⁾.

Les habitants ne bénéficient pas des protections minimales prévues en cas d'expulsion judiciaire : elle n'est pas décidée par un juge ; il n'y a pas de délai incompressible⁽⁶⁾ ; le recours contre la

décision de fermeture doit se faire au Conseil d'Etat ; le CPAS n'est pas nécessairement averti et n'a pas l'obligation de proposer son aide ; ...

Les réglementations et les procédures sont particulièrement complexes. En particulier, le seul moyen d'obtenir dédommagement du bailleur est d'agir en justice de paix. Très peu de locataires s'y risquent : l'accès à la justice reste compliqué, n'est jamais la priorité dans l'urgence et peut poser des problèmes de loyauté vis-à-vis des bailleurs. Enfin, les dédommagements sont parfois décevants (déduction d'une indemnité d'occupation au locataire).

Beaucoup d'habitant.e.s tentent de se débrouiller seul.e.s (ou y sont poussé.e.s), n'épuisent pas les aides et leurs droits et peuvent être pénalisé.e.s par la suite : par exemple, pas de priorité au relogement public et pas d'accès aux allocations de déménagement et de loyer (ADEL).

De manière générale, la réglementation et son application restent trop centrées sur « la brique » plutôt que sur le devenir des habitant.e.s. Et ces dernier.e.s manquent d'être soutenu.e.s et accompagné.e.s pour être relogé.e.s dignement.

UN SCÉNARIO DÉJÀ ÉCRIT, DES HISTOIRES QUI SE RÉPÈTENT

L'exemple de la rue des Campeaux n'est malheureusement pas une exception. La lutte contre l'insalubrité n'aboutit que rarement à des situations aussi dramatiques.

Pourtant, elles se répètent dans différentes villes de Wallonie, depuis de nombreuses années et avec des effets comparables. Qu'il s'agisse de bâtiments collectifs présentant un danger (exemples : l'Hôtel de la Couronne, le Domaine de la Chartreuse, des immeubles dans le Quartier Saint-Léonard à Liège) ou d'une politique de quadrillage systématique par quartiers (exemples : Quartier de Charleroi-Nord, parmi d'autres), des enjeux communs apparaissent :

- Des locataires à petits revenus qui sont peu pris en considération et doivent interpellier publiquement les autorités pour être bien informés, soutenus et accompagnés. Quand ils ne sont pas

(5) <http://ftu.be/index.php/publications/evaluation-des-politiques-publiques/383-expulsions-sans-toit-et-invisibles>

(6) Un mois minimum avant de procéder à l'expulsion judiciaire, contre quelques jours à la rue des Campeaux, parfois 48h...

carrément mis sous pression et/ou livrés à eux-mêmes. Certains font d'ailleurs parfois l'expérience de plusieurs expulsions administratives successives !

- La question du relogement d'urgence qui n'est pas anticipée (particulièrement dans le cas d'opérations de contrôle programmées) ou qui est prise en compte très tardivement, là encore sous la pression.
- Des habitants qui se retrouvent coincés entre les logiques antagonistes de marchands de sommeil et des autorités publiques. A Tournai, le Bourgmestre expliquait aux habitants lors de la rencontre : « j'ai déclaré la guerre aux marchands de sommeil. Et on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ». Son homologue de Charleroi avait tenu précisément les mêmes propos dans une situation comparable il y a quelques années...

Soyons clairs : la responsabilité première de telles situations d'inhabitabilité est d'abord et avant tout celle des bailleurs. C'est le danger qu'ils font courir qui peut aboutir à la fermeture du bâtiment. Ces situations sont généralement bien connues des services, peuvent avoir déjà fait l'objet de procédures et d'interpellations sans réactions appropriées.

Au second plan, pourtant, la responsabilité des autorités publiques est également engagée dans les réponses qu'elles apportent. On l'a vu, les difficultés d'information, de suivi, d'accompagnement et finalement de relogement aggravent encore des

expériences très traumatisantes et qui touchent des personnes qui peinent déjà à s'en sortir. Ces effets-là sont connus et devraient être anticipés « l'application stricte des normes de salubrité [...] ne fonctionne-elle pas comme un mécanisme d'exclusion supplémentaire envers les personnes vulnérables lorsqu'elle n'est pas couplée à une offre suffisante de logement abordable et de qualité ? » questionnait le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale⁽⁷⁾. L'obligation légale de relogement imposerait pourtant que les habitant.e.s ne soient pas considéré.e.s comme des victimes collatérales. Bref, qu'on ne fasse plus d'omelette et qu'on cesse de casser des œufs !

C'est possible. A condition d'une réelle volonté politique, d'anticiper les enjeux de relogement et de s'en donner les moyens (en faisant aussi contribuer les bailleurs), d'améliorer les réglementations⁽⁸⁾ mais surtout de mettre les habitants au cœur des procédures et d'en faire des partenaires à part entière.

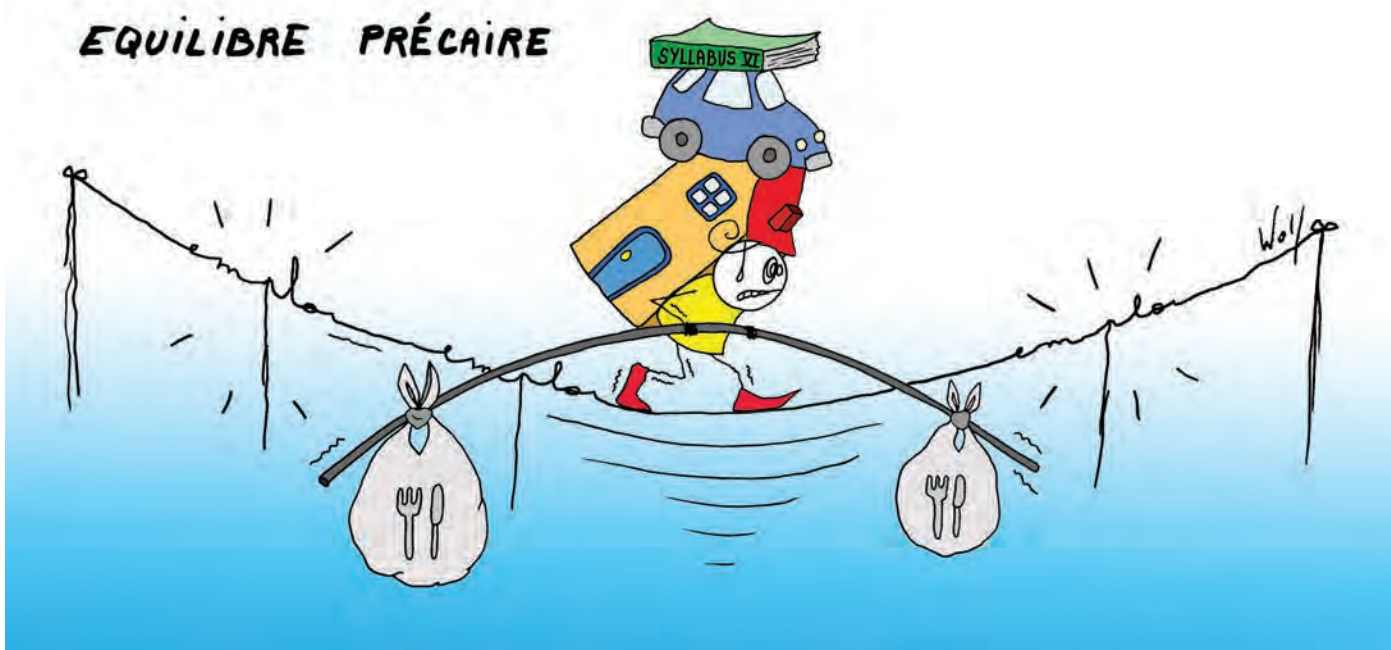
DAVID PRAILE,

Acteur et observateur critique du secteur du logement depuis une vingtaine d'année, David Praile est Coordinateur du Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat. Le RWDH est une plate-forme associative régionale qui regroupe des acteurs de la société civile (collectifs, associations, fédérations, mouvements,...) préoccupés par les enjeux du logement. Il travaille collectivement à faire avancer le droit effectif au logement, à l'habitat et à l'habiter pour toutes et tous.

(7) Thibault Morel et Henk Van Hootegem, "Les expulsions pour cause d'insalubrité: révélatrices de l'ineffectivité du droit à un logement décent dans les situations de pauvreté?", Echos du Logement, n°123, juillet 2018, p56-58.

(8) Pour approfondir : <https://rwdh.be/plan-logement/13-lutter-contre-l'insalubrite/>

EQUILIBRE PRÉCAIRE





FACE À TOUS LES TYPES DE VIOLENCES, L'ÉTAT DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

SYLVIE LAUSBERG, DIRECTRICE DE LA CELLULE ÉTUDE ET STRATÉGIE DU CAL
ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE BELGIQUE

Le mouvement féministe joue un rôle crucial dans la conscientisation du phénomène de la violence à l'égard des femmes et déploie des efforts importants depuis des décennies pour rendre ce problème visible aux yeux de la société et des politiques. Dès 1976, Bruxelles a accueilli un tribunal international pour lutter contre les violences envers les femmes. Force est de constater qu'en 2021, le problème est loin d'être résolu. Au contraire, il s'aggrave : le cycle de la violence se perpétue pendant que de nouvelles formes de violences se manifestent. L'État doit cesser de se reposer sur la société civile et les associations qui travaillent le plus souvent bénévolement : il est temps qu'il prenne les devants et, partant, ses responsabilités. Si la lutte est séculaire, elle dépasse largement le spectre des violences physiques et sexuelles. En effet, les études féministes démontrent que les violences sont psychologiques ou encore de nature économique. La violence envers les femmes est un iceberg : la partie émergée de cet iceberg est constituée d'histoires de meurtres, de harcèlements, de coups et blessures, ... En dessous de cette ligne de démarcation, on trouve toute une série de comportements qui, bien que violents, sont socialement considérés comme plus ou moins acceptables. Cette ligne de démarcation repose sur un socle sociétal sexiste qu'il faut combattre.

LES PRÉJUGÉS NOURRISSENT LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

La domination psychologique précède généralement la violence physique. Rabaisser systématiquement sa partenaire, mépriser sa parole ou la priver d'une existence sociale, même aux yeux de sa propre famille : ces comportements ne sont pas imputables aux seuls compagnons ou maris ; ils sont légitimés chaque jour par les discriminations structurelles qui fondent notre société. Les stéréotypes, matière première du sexisme, infériorisent les femmes, les relèguent dans des espaces clos ou des fonctions subalternes, minimisent leur intelligence et dénigrent la pertinence de leur parole.

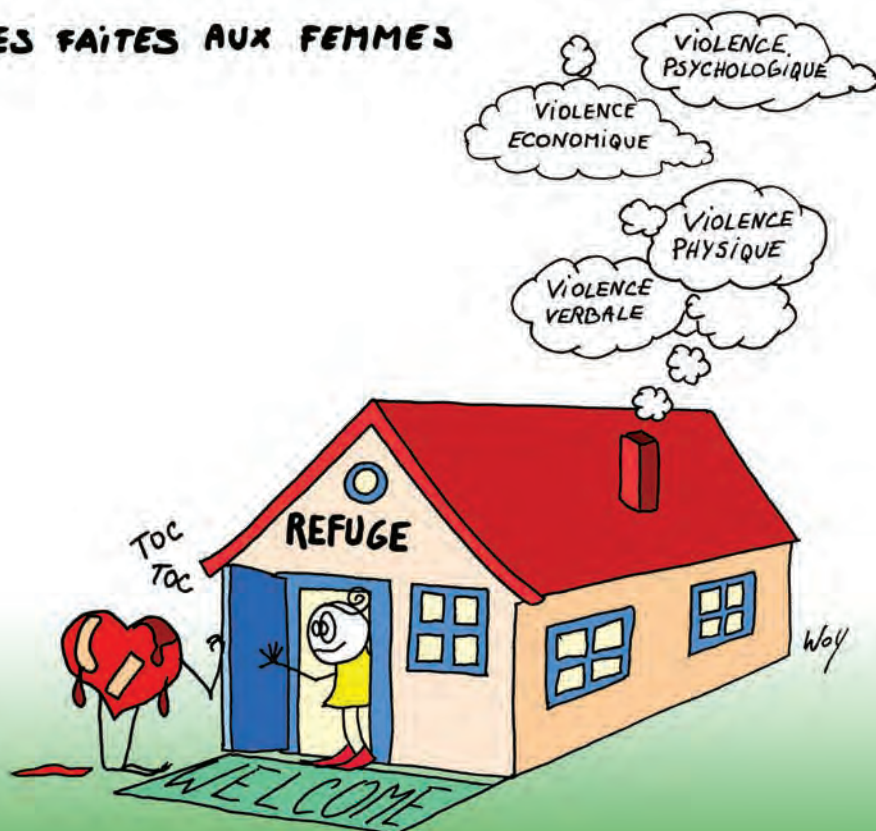
Elles sont, par exemple, réputées affabulatrices... Ce qui renforce les préjugés lors d'un divorce ou une séparation, quand la justice – jusqu'à son ancien Ministre Koen Geens qui s'en émouvait le 25 avril dernier – se sert du prétendu syndrome d'aliénation parentale pour les accuser de mentir et de manipuler leurs enfants pour en obtenir la garde.

À l'inverse, elles ne sont pas prises au sérieux dans des cas pourtant avérés d'instrumentalisation des enfants par un partenaire violent : la maltraitance des enfants ou leur utilisation comme moyen de pression sont pourtant des réalités, comme en témoigne encore le meurtre survenu à Vilvoorde en janvier dernier où un père s'est jeté d'un viaduc avec sa fille de six ans dans les bras, alors que la mère de l'enfant avait déjà signalé à la police qu'il était un homme violent et qu'il risquait de s'en prendre à elle de façon irrémédiable.

LES FEMMES PLUS JEUNES NE SONT PAS ÉPARGNÉES PAR LA VIOLENCE

Avec les nouvelles technologies, de nouvelles formes de violences, comme le cyberharcèlement, se répandent à une vitesse et dans des proportions alarmantes, principalement à l'égard de femmes plus jeunes. Si ces violences se manifestent de manière virtuelle, leur impact, lui, est bien réel. Il participe à entretenir les mécanismes d'oppression et accroît le continuum des violences.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



En effet, ces jeunes victimes ne sont pas épargnées par les formes plus communes de violence. Elles sont par exemple également plus nombreuses à subir de la violence psychologique. Dans ces derniers cas, les difficultés rencontrées par les femmes qui pensent à dénoncer les violences qu'elles subissent sont encore plus lourdes qu'en cas de violence physique.

Elles ne savent pas où se rendre pour en parler et leur parole est mise en doute puisque dans l'inconscient collectif, ce sont les femmes qui utilisent la violence psychologique : ce sont elles qui sont représentées comme des manipulatrices, hystériques, des mégères ou des compagnes acariâtres jamais contentes et harcelantes.

Un énorme travail de fond est nécessaire pour lutter contre ces stéréotypes et leurs conséquences. À ce titre, l'État doit prendre ses responsabilités et financer la formation obligatoire et régulière, par des actrices de la société civile et selon des critères de qualité, pour toutes les agent.e.s de l'État dans ses diverses institutions ainsi que les personnels des secteurs psycho-médico-sociaux, judiciaire et de l'enseignement sur toutes les formes de violences faites aux femmes afin de mieux les détecter, de mieux y répondre et de prévenir les violences institutionnelles. Une politique globale et coordonnée de prévention des violences doit être menée en investissant enfin en amont plutôt qu'en aval, lorsque l'on tente de réparer les violences une fois qu'elles se sont produites.

Pour mettre fin au cycle de la violence, il faut la comprendre dans son ensemble – toutes ses formes, toutes ses ramifications – et pouvoir l'objectiver avec des statistiques spécifiques et pertinentes.

LE PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES EST À LA FOIS GÉNÉRALISÉ ET SOUS-RAPPORTÉ

Généralisé, car au-delà de son impact sur les femmes et les enfants, c'est l'ensemble de la société qui est concernée : les parents et proches des victimes et bien entendu les hommes, dont les filles, amies, nièces peuvent être touchées. La violence n'est pas uniquement un « problème de femmes » ; or jusqu'à présent, tout repose sur elles. Il est urgent que la lutte contre ces violences devienne réellement une priorité nationale, financée en suffisance.

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique, que je préside, plaide pour un budget spécifique pour la mise en œuvre du prochain Plan d'Action National (PAN) 2021-2025 contre les violences à l'égard des femmes. Le coût des violences dans le monde du travail est estimé à plus de 300 millions par an par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes... Et c'est sans compter sur le coût humain, mais aussi en termes de santé publique, de procédures judiciaires, etc. Cet argent est de toute façon dépensé : il faut l'investir en amont pour détecter, prévenir et éradiquer le plus possible les violences qui touchent les femmes et leurs enfants. Depuis 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé, dans son rapport sur la violence et la santé, signale le rôle fondamental de la détection précoce de ces violences.

L'absence de données officielles rend particulièrement problématique l'élaboration de politiques publiques garantissant une lecture genrée et intersectionnelle des violences. Par exemple, les féminicides — le meurtre d'une femme, car c'est une femme — sont comptabilisés par la société civile et non par l'État, alors qu'il s'agit d'une obligation internationale en vertu de l'article 11 de la Convention d'Istanbul. La création d'un centre autonome d'expertise sur les violences à l'égard des femmes permettrait d'alimenter ces politiques publiques et de promouvoir la généralisation de bonnes pratiques de terrain.

De la même façon, parmi les formes de violence non répertoriées et donc invisibles, les professionnels de la santé et les centres de planning familial alertent sur l'existence d'une forme de violence sexuelle : la coercition à la reproduction, c'est-à-dire les manœuvres visant à mettre une femme enceinte contre sa volonté. Ces grossesses forcées sont reconnues comme une forme de violence par la Convention d'Istanbul, mais en l'absence de chiffres, cette problématique n'est pas prise en considération.

Dans ce domaine, je tiens à remercier les Ministres des Droits des Femmes de Bruxelles et de Wallonie qui, à la demande du CFFB, ont accepté de financer en partie l'étude que nous menons sur le terrain.

L'objectif est d'évaluer la prévalence de ce phénomène méconnu mais aussi de sensibiliser les professionnels de l'accueil et de la santé à cette forme de violence sexuelle qui, par la ruse, le sabotage de la contraception ou le contrainte, dépossède les femmes de la maîtrise de leur propre corps ; avec pour conséquence des grossesses non désirées et bien souvent l'obligation de recourir à une IVG.

UNE RÉPONSE PUBLIQUE ET LÉGISLATIVE AU PHÉNOMÈNE

L'État ne peut pas se contenter de renvoyer ces problèmes aux associations en particulier et à la société civile en général. Il est temps de modifier le cadre législatif existant et d'élaborer une loi-cadre spécifique qui couvre l'ensemble des violences faites aux femmes, dans l'espace public comme dans le cadre privé et qui prévoit non seulement des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces actes, mais aussi des mécanismes de protection, de soutien et de réparation pour les victimes, ainsi que des mesures de prévention de ces violences.

Trop souvent, les procédures sont d'une lenteur coupable et les auteurs de ces violences traités avec mansuétude. En outre, les chiffres démontrent que le risque de féminicide est à son paroxysme au moment où les agresseurs condamnés ou en préventive sont libérés. Tous ces éléments créent chez les victimes un sentiment de découragement et d'abandon qui aggrave la situation de la victime et son isolement.



Police et justice ont un rôle de protection, mais la qualité de la prise en charge des victimes dépend des zones de police et n'est pas exempte d'arbitraire : 22 % seulement des zones de police en Wallonie, 16,7 % à Bruxelles et 41,5 % en Flandre ont repris les violences intra familiales comme une priorité ou un point d'attention.

Si des progrès ont été faits dans le traitement de la question des violences faites aux femmes, notamment grâce à la Conférence Interministérielle créée à l'automne dernier, une action volontariste de l'État fédéral est indispensable.

Nous demandons de prendre exemple sur l'Espagne qui, en dix ans, avec un budget étalé d'1 milliard d'euros a pris le taureau par les cornes et obtenu des résultats probants : diminution d'un tiers des féminicides, meilleur suivi socio-judiciaire des victimes et des auteurs par l'établissement de tribunaux spécifiques sur tout le territoire, etc.

Des mesures sont prises pour améliorer l'accueil des femmes, mais le vrai problème n'est pas d'accueillir les femmes quand elles ont été harcelées, violentées dans l'espace public ou chez elles. L'objectif doit être d'éradiquer ce climat et cette déferlante d'actes de violence sexiste, qu'elle soit psychologique, physique ou verbale.

Un rappel pour conclure : comme seule une agression sur 6 est déclarée à la police et que l'on recense près de 40.000 PV par an, en Belgique, le nombre d'agressions envers les femmes dépasse les 200.000 !

Tous les 15 jours, une femme est tuée par son (ex)-compagnon ou mari.

Tous les 15 jours, une femme est tuée par son (ex)-compagnon ou mari.

En 2017, selon la Secrétaire d'Etat à l'égalité, on déplore 100 viols par jour⁽¹⁾ sur le territoire national.

Quant aux agressions intrafamiliales, très peu sont finalement référées, sans compter les questions d'inceste et de violence sur enfant qui restent un tabou alors que ces agressions intrafamiliales sont un facteur de risques. Les enfants, témoins ou victimes de violences, sont plus à risque de devenir victimes ou auteurs de violences conjugales à l'avenir.

Les solutions existent ! Cela fait des décennies que les féministes alertent les pouvoirs publics.

**Les solutions existent !
Cela fait des
décennies que les
féministes alertent les
pouvoirs publics.**

Ils ont fait face à la crise financière et maintenant à la crise sanitaire. Il est plus que temps que la lutte contre les violences envers les femmes et leurs enfants soit enfin déclarée priorité nationale !

SYLVIE LAUSBERG

Historienne et psychanalyste, Sylvie Lausberg dirige le département Etude & Stratégie du Centre d'Action Laïque et est Présidente du Conseil des Femmes francophones de Belgique depuis février 2018.

(1) https://www.rtb.be/info/belgique/detail_elke-sleurs-lance-la-campagne-100parjour-contre-le-viol-a-l-occasion-de-la-st-valentin?id=9524812

Quand les deniers publics financent déjà largement l'enseignement libre...

L'enseignement non public organisé par des structures privées accueille un peu moins de 50% des élèves et reçoit un peu moins de 50% du budget total dévolu à l'enseignement. Le CEDEP dénonce par conséquent une lecture partielle et incomplète du SeGEC, relayée par une intensive campagne médiatique jusque dans les classes et dans les mains de nombreux parents.

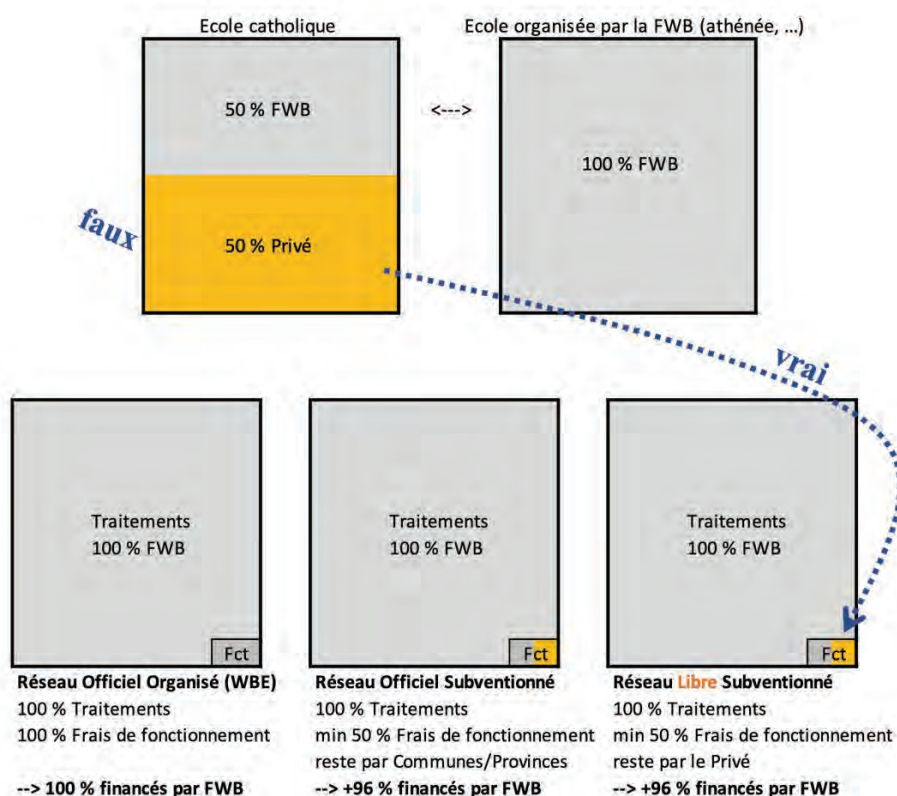
La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) assure à 100 % l'ensemble des coûts liés à l'organisation de son propre réseau : Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Mais, avec un budget total consacré à l'enseignement obligatoire de 6,5 milliards €, la FWB assure aussi :

- 100 % des traitements dans les réseaux de l'Officiel et du Libre subventionné.
- de 50 % à 100 % des frais de fonctionnement selon le réseau

Or

- Les traitements représentent à eux seuls 85 % du budget.
- Les frais de fonctionnement (Fct) représentent 11 % du budget.
- 96 % du budget consacré par la FWB à l'enseignement obligatoire est réparti équitablement parmi son réseau WBE et les réseaux officiels ou libres subventionnés.
- Il reste une part allouée spécifiquement aux bâtiments scolaires de 4 % du budget.



Le CEDEP se montrera particulièrement vigilant dans les prochains mois afin que l'affectation des moyens budgétaires au réseau libre subventionné ne se fasse pas au détriment de l'enseignement public.



LE SENS DE L'HISTOIRE

VINCENT DUFOING, DIRECTEUR

L'ÉTAT-PROVIDENCE : L'HISTOIRE AU REGARD DE LA RÉALITÉ

L'Etat-providence est une conception de l'État où celui-ci intervient et régule les sphères économiques et sociales. Cette intervention et cette régulation se traduisent par des mesures visant à la prise en charge des différents risques sociaux et la redistribution des richesses. L'Etat-providence est fondé sur le principe de solidarité entre les différentes classes sociales et la recherche de la justice sociale.

En France, l'expression « État-providence » a été créée sous le Second Empire tant, péjorativement, par des libéraux français qui critiquaient l'accroissement des attributions de l'État (l'État devenant la « providence » du peuple) inhibant, selon eux, les initiatives individuelles et collectives que, positivement, par des opposants républicains, radicaux et socialistes au régime impérial favorisant les lois corporatistes qui voulaient promouvoir un « État social » se préoccupant davantage de l'intérêt général.

L'expression peut être également reliée au culte catholique puisque son acception est quelque peu évoquée dans la version originale de l'encyclique « Rerum Novarum » publiée le 15 mai 1891 par le pape Léon XIII qui y présentait la nouvelle doctrine sociale de l'Église.

Enfin, selon Pierre Rosanvallon⁽¹⁾, la création de cette locution entérinait positivement la sécularisation de la société et l'émancipation de l'Etat du religieux.

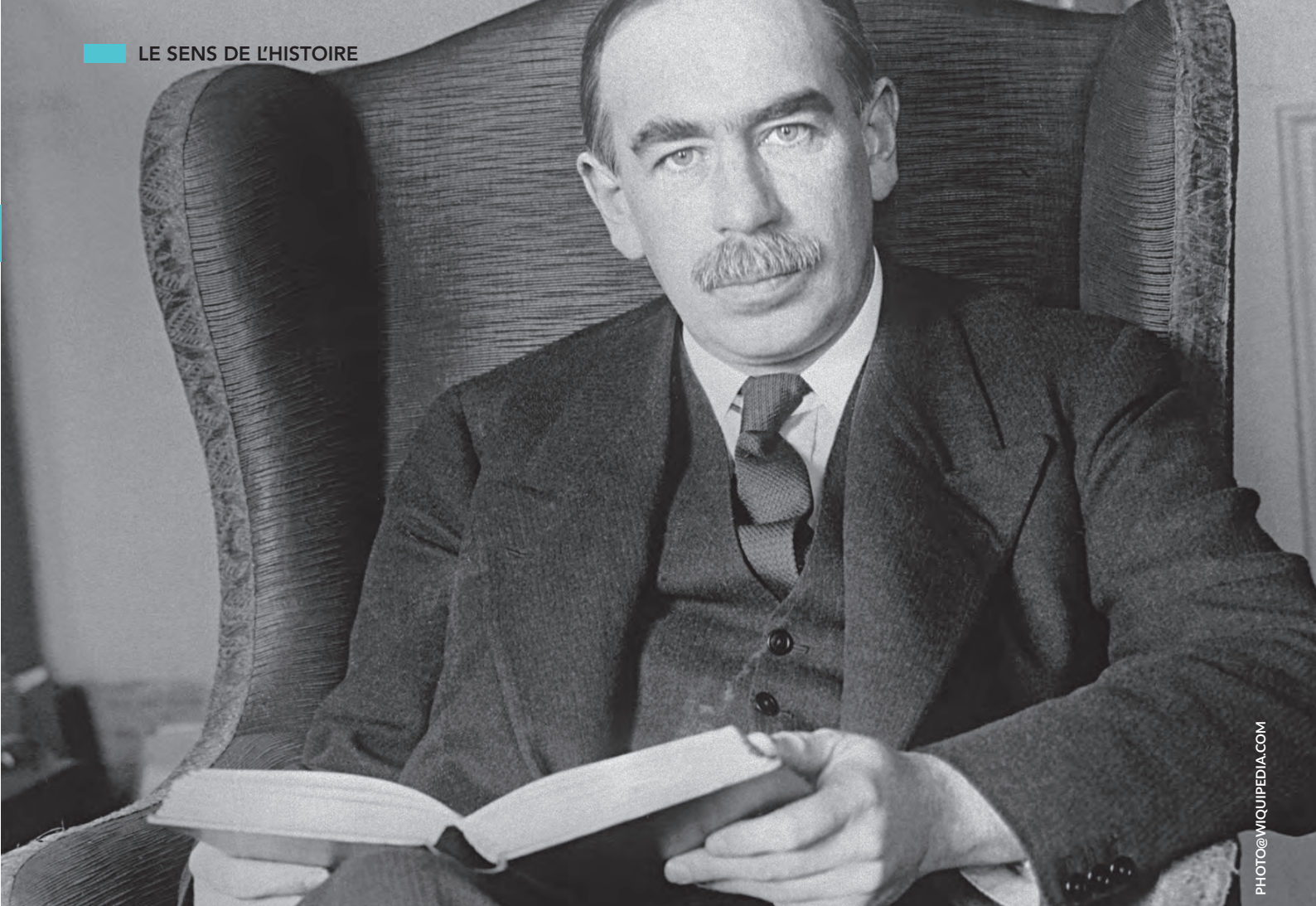
Historiquement, le premier système d'assurance maladie et vieillesse a été mis en place en 1880 dans l'Allemagne de Bismarck :

l'objectif - intéressé au niveau de l'Etat - était d'éviter la propagation des idées révolutionnaires au sein de la classe ouvrière.

Après la grande crise de 1929, l'Etat-providence s'est imposé sous le nom de « Welfare State » au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et dans les pays scandinaves afin d'éviter que le capitalisme n'implose. Il a ainsi instauré un système de redistribution des richesses vers les plus pauvres.

Les économistes keynésiens⁽²⁾ ont toujours présenté l'Etat-providence comme un système efficace en ce sens que l'augmentation des revenus des plus démunis permet à ceux-ci de consommer plus, ce qui favorise la croissance. On parle aussi en économie de « cercle vertueux ».

Le principe de l'Etat-providence a été remis en question au début des années 1980 - concomitamment avec l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan aux USA et de Margaret Thatcher en Grande Bretagne - à cause du niveau élevé des impôts qu'il impliquait et de son effet jugé néfaste par les tenants du néolibéralisme naissant sur l'initiative économique.



PHOTO@WIKIPEDIA.COM

L'État-providence des modèles français et belges d'après-guerre combine les deux modèles précédents inaugurés par Bismarck en Allemagne et par le « Welfare State » américain, anglais et scandinave. Le modèle bismarckien reposait sur un système d'assurances sociales : les prestations assurées étaient la contrepartie du paiement de cotisations par des citoyens actifs uniquement. Le « Welfare State », dit beveridgien⁽³⁾, était financé par l'impôt et tous les citoyens en étaient bénéficiaires. Le modèle français et belge créé en 1944 par la Résistance est original en ce sens qu'il poursuit un double objectif : la protection sociale contre les risques et les aléas de la vie (naissance de la sécurité sociale des salariés connue sous l'appellation « Pacte social » en Belgique en décembre 1944 et en France en octobre 1945) et un certain nombre de mécanismes complexes de redistribution des richesses permettant une aide sociale et concourant à une vraie justice sociale. Ce « Pacte » a fait suite aux accords de Bretton Woods, pris lors de la conférence éponyme qui s'est tenue à Bretton Woods dans le New Hampshire du 1er au 22 juillet 1944⁽⁴⁾. Il s'agissait d'accords économiques qui ont dessiné les grandes lignes du système financier international mis en place après

1944. Leur objectif principal était la création d'une organisation monétaire mondiale et la favorisation de la reconstruction et du développement économique des pays touchés par la guerre.

Depuis la seconde guerre mondiale et pendant plusieurs décennies, l'État-providence a connu d'aussi bonnes performances que le secteur privé. Les crises pétrolières de 1973 et de 1979 sont venues gâcher le système. Les années '80 et '90 ont été marquées par une grande avancée du néolibéralisme (ou ultralibéralisme) économique inspiré par les tenants de l'Ecole de Chicago⁽⁵⁾ qui a jeté le doute sur le bien-fondé des politiques keynésiennes à l'œuvre au sein de l'État-providence.

A la fin des années '90, lorsque les formations politiques de centre-gauche ont retrouvé le chemin du pouvoir dans la plupart des pays européens, une certaine modération à l'égard des théories keynésiennes a été de mise en raison du contexte national (persistance du chômage, déficits budgétaires, ...) et international (essor mondial de la globalisation économique et effondrement du bloc communiste).



Cela a été le début de la « troisième voie » inaugurée par le Premier Ministre britannique Tony Blair. Le dessein de cette « par-delà la gauche et la droite » était de maintenir un régime étendu de protection sociale mais en brisant chez les citoyens les réflexes d'attente passive d'une indemnisation, le droit devant être nécessairement assorti d'une responsabilisation de ceux qui en sont bénéficiaires.

La Belgique est entrée dans ce système en 1999 via le gouvernement « Arc-en-ciel » dont le projet était de réorganiser la politique économique et sociale selon les principes de l'État social actif. L'Europe lui a emboité le pas en 2000 avec le Traité de Lisbonne par lequel elle a à son tour promu la mise en place d'un « État social actif et dynamique ».

En 2012, la Belgique apparaissait au milieu du peloton des pays européens en matière de performances de l'État-providence avec un net avantage à la Flandre⁽⁶⁾. On pouvait même constater une amélioration de ses performances depuis les quinze dernières années malgré les restrictions budgétaires en vigueur.

Comme on l'a vu, à partir des années '80, la situation budgétaire de l'État n'a fait que se détériorer suite aux crises économiques successives et au management du service public en partie basé plus sur des accointances politiques que sur des compétences avérées. Depuis sa création en 1944 – comme c'est encore le cas en cette période de lutte contre la pandémie – l'État a eu pour vocation de pallier les défaillances du secteur privé. La meilleure preuve en a été le refinancement des banques privées après le crash financier de 2008, celles-là mêmes qui financent les États depuis les années '70.

A cela s'ajoute les rôles assignés à l'État pour tenter de réduire les inégalités de revenus. Cela n'a progressivement pas bien fonctionné pour plusieurs raisons : l'État peut présenter les mêmes dysfonctionnements que le secteur privé ; il peut difficilement aller contre certains intérêts, qu'ils soient politiques ou syndicaux (systèmes fiscal et de retraites par exemples) ; certaines décisions politiques et économiques sont prises au niveau européen et lui échappent ; la fonctionnarisation de la gestion de la sécurité sociale qui a entraîné un manque de responsabilisation de ses bénéficiaires ; le tarissement de certaines filières professionnelles ; la formation qui est toujours en retard par rapport aux nécessités liées à l'emploi, etc.

A cela s'ajoute évidemment les déficits financiers liés à la crise dite des « subprimes » de 2008 et à la lutte actuelle contre la pandémie à la Covid-19. Alors qu'en 2019 la moyenne des déficits atteignait en Europe 0,9 % du PIB, celui de la Belgique était de 1,9 %. Le poids de la dette publique atteignait quant à lui 98,6 % en 2019⁽⁷⁾. Suite aux mesures prises par l'État pour lutter contre la Covid-19 et ses conséquences socio-économiques, ce poids devrait passer à 118,1 % du PIB en 2020⁽⁸⁾.

Il est bon de rappeler que le déficit public est le solde annuel négatif (les dépenses étant supérieures aux ressources) du budget des administrations publiques que sont l'État, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale. La dette publique, elle, correspond au total des emprunts contractés par ces mêmes administrations publiques.

Depuis le milieu des années 70, on estime que l'Etat-providence est en crise. Le ralentissement de la croissance, la montée du chômage et les difficultés liées au financement du système de sécurité sociale font que l'Etat a de plus en plus difficile à remplir ses fonctions régulatrices en matière économique et qu'il laisse de côté une série de plus en plus importante de personnes démunies. Il doit également s'inscrire dans la mondialisation de l'économie et il doit faire face au vieillissement de la population, aux évolutions du marché du travail et des structures familiales et au ralentissement de la croissance.

Or, contrairement au sentiment général, la performance de l'Etat-providence en Europe est plutôt satisfaisante même si des différences apparaissent entre pays. Le rôle majeur de l'Etat dans la lutte contre la pandémie au Covid-19 en est la preuve.

Face aux menaces de plus en plus importantes, des réformes sont nécessaires pour adapter le régime de la sécurité sociale aux nouvelles données économiques et sociales.

L'Etat-providence devrait donc être capable de résorber la fracture sociale qui est une des sources de la montée des populismes. Cette fracture s'articule autour du revenu et de la richesse, de la santé, de l'emploi, des soins médicaux, du numérique, de l'urbanité et de la ruralité, etc.

L'Etat-providence n'est donc pas mort mais il est malade. Sa continuité dépend de la nécessité de ne pas le réduire à sa seule composante financière. Non, la sécurité sociale, les soins de santé, l'enseignement, la culture, ... ne peuvent être organisés en vue de leur seule rentabilité, au risque de générer une fracture sociale irréversible et mortifère pour la démocratie !

VINCENT DUFOING,
Directeur.

(1) Pierre Rosanvallon (1948 -) est un historien et sociologue français. Ses travaux portent, entre autres, sur le rôle de l'État et la question de la justice sociale dans les sociétés contemporaines.

(2) John Maynard Keynes (1883 - 1946) était un économiste, haut fonctionnaire et essayiste britannique. Sa notoriété est mondiale. Il est le fondateur de la macroéconomie keynésienne. Le keynésianisme est une école de pensée économique fondée sur le principe que les marchés doivent être régulés pour conduire à un optimum économique : l'État doit y jouer un rôle dans le cadre de politiques de relance. Keynes est considéré comme l'un des plus influents théoriciens de l'économie du XXe siècle. Il a été l'un des acteurs principaux des accords de Bretton Woods après la Seconde Guerre mondiale.

(3) Du nom de son créateur William Henry Beveridge (1879 - 1963), 1er Baron Beveridge de Tuggal, qui était un économiste et homme politique britannique. Il a été Directeur de la London School of Economics de Londres. Il est surtout connu pour son rapport parlementaire de novembre 1942 sur les services sociaux et services connexes (« Report to the Parliament on Social Insurance and Allied Services ») qui a fourni les bases de réflexion en vue de l'instauration de l'État-providence par le gouvernement travailliste d'après-guerre.

(4) Les accords de Bretton Woods ont été signés après trois semaines de débats entre 730 délégués représentant l'ensemble des 44 nations alliées. Un observateur soviétique était également présent.

(5) L'École de Chicago est une école de pensée économique appartenant à la vision libérale de l'économie. Elle oppose au keynésianisme. Elle promeut, entre autres, le libre marché et le monétarisme. Son nom vient du département d'économie de l'Université de Chicago où la majorité de ses membres professaient. Le plus connu de ceux-ci est Milton Friedman, Prix Nobel d'économie en 1976. Les théories de l'École de Chicago sont à l'origine des politiques économiques de la Banque Mondiale qui ont conduit notamment à la privatisation de nombreuses entreprises publiques.

(6) « La Belgique est-elle un Etat providence ? "Peut mieux faire..." », Entretien avec Pierre Pestiau qui a publié à l'époque avec Mathieu Lefebvre, Chercheur à l'ULg, un ouvrage consacré à la "performance de l'Etat-providence en Europe", La Libre Eco, 29 novembre 2012.

(7) La Libre Eco, 20 avril 2020, <https://www.lalibre.be/economie/conjoncture/le-deficit-public-s-est-etabli-a-1-9-du-pib-en-2019-et-la-dette-publique-a-98-6-du-pib-selon-l-institut-des-comptes-nationaux-et-la-bnb-5e9d65577b50a64f9cf06556>

(8) Prévision établie en juin 2020 alors que l'Etat belge devait emprunter 60,35 milliards d'euros pour faire face à la Covid-19. Cette somme est probablement supérieure à l'heure de la parution de votre magazine.



JADIS LES MISÉRABLES, DÉSORMAIS LES VULNÉRABLES...

On l'observe depuis des lustres, des tricennales voire des siècles, la sémantique évolue au gré des transformations sociales et des représentations symboliques d'un phénomène, et ce, de manière consubstantielle à l'idéologie étatique dominante. De la notion « d'assistance » issue de l'État-providence à la notion « d'assistanat » instituée par l'État social actif ou de la désignation sociopolitique « d'exploité » de l'ère industrielle à la stigmatisation indiquée de « bénéficiaire » par la méritocratie néolibérale ambiante, les termes signifiant les groupes sociaux indiquent l'orientation caractéristique induite par l'idéologie dominante de l'époque concernée.

Si les « misérables » de jadis convoquaient à leur insu une approche méprisante et peu compassionnelle du pouvoir bourgeois à leurs égards - car renvoyés avec commisération à leur inexistence et leur inutilité sociale -, les « vulnérables » d'aujourd'hui paraissent jouir d'une considération plus solidaire d'une partie de la population et de moult intervenants sociaux mais aussi, en apparence du moins, d'une empathie relative de la part des gestionnaires publics se sentant concernés par un phénomène hétéroclite se régénérant sans cesse.

La posture diamétralement différente des décideurs contemporains de celle des bourgeois du Second Empire à l'égard des plus vulnérables est notamment alimentée par un refus de la misère comme principe éthique, où la notion de vulnérabilité

- fréquemment employée pour aborder la pauvreté de manière polymorphe - constitue une forme d'adaptation sémantique témoignant de l'âpreté de la vie contemporaine.

En effet, par ce prisme conscient du pouvoir, aux apparences volontaristes nimbées d'apitoiement, on devine que les responsables politiques ne supportent pas l'idée que de nombreuses personnes de la communauté soient immergées dans le dédale de l'insupportable et inhumaine condition. Cependant, si l'intention peut paraître louable dans l'éloquence des discours, la cruelle réalité sociale saute au visage des gestionnaires publics, assurément coupables de ne pas prendre les armes nécessaires pour anéantir le « monstre pauvreté » inhérent aux moins protégés.



Pourtant, le phénomène est étudié par les sciences sociales depuis Durkheim⁽¹⁾ afin d'appréhender les effets sanitaires, sociaux, alimentaires, économiques, environnementaux, culturels, ... sur les personnes les plus vulnérables, afin d'obliger les décideurs institutionnels et politiques à [ré]agir pour remédier au phénomène. Etymologiquement, le vulnérable - du latin « vulnus », « vulneris » (la blessure) et « vulnerare » (blesser) -, est celui « qui peut être blessé, frappé ». Donc, face à cette violence sociétale protéiforme qui accable les plus vulnérables, il convient d'endiguer cette brutalité systémique, en renforçant – voire en modélisant – une série de dispositifs publics parfois obsolètes ou exsangues, pour réduire la désagrégation des outils de protection sociale.

Il ne s'agit plus seulement de combattre la pauvreté mais bien d'accompagner et de protéger l'ensemble des populations vulnérables, afin de faire face à des chocs ou crises à répétition, qu'ils soient économiques ou sanitaires

Il ne s'agit plus seulement de combattre la pauvreté mais bien d'accompagner et de protéger l'ensemble des populations vulnérables, afin de faire face à des chocs ou crises à répétition, qu'ils soient économiques ou sanitaires.

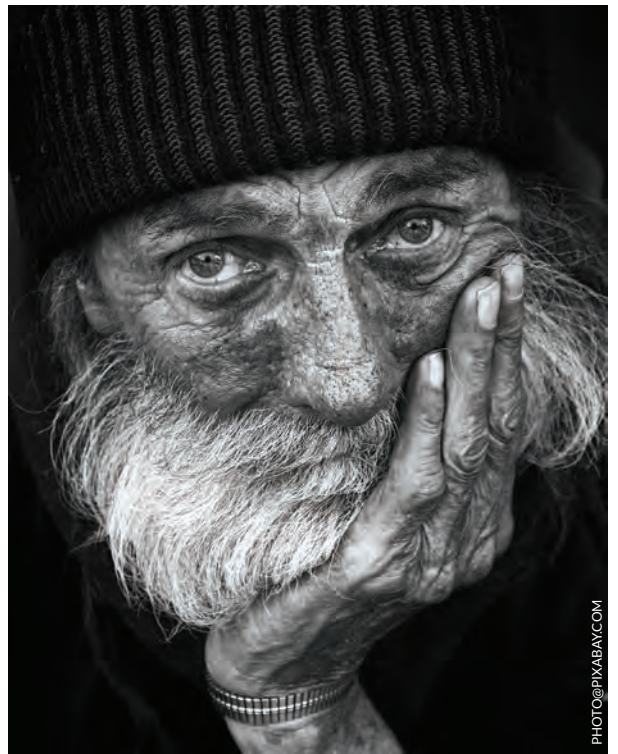
Car, aujourd'hui comme hier, si le déterminant a changé au cours des époques, ces personnes restent exposées à des facteurs de risques souvent compilés, qui mettent à l'épreuve un certain nombre de capacités détenues par

les principaux concernés qui ne peuvent être valablement exploitées étant donné l'amoncellement des difficultés et autres privations. Il ne s'agit plus seulement de combattre la pauvreté mais bien d'accompagner et de protéger l'ensemble des populations vulnérables, afin de faire face à des chocs ou crises à répétition, qu'ils soient économiques ou sanitaires. Et cela ne touche plus uniquement les personnes les plus pauvres : d'autres vulnérables, plus nombreux encore, se perdent désormais dans l'écheveau de la fragilité sociale et sanitaire. Par cet axiome, on comprend que les vulnérabilités à l'œuvre dans notre société ne concernent plus uniquement les plus précaires mais bien un ensemble hétérogène de personnes frappées de façon différenciée par l'organisation sociale elle-même qui crée, en son propre sein, les inégalités de redistribution et de l'isolement.

Alors que les libertés fondamentales d'une personne devraient lui permettre de mener une existence digne à laquelle elle aspire, les conditions inhérentes à cette dualisation empêchent l'universalité du droit à un confort de base.

Alors que les libertés fondamentales d'une personne devraient lui permettre de mener une existence digne à laquelle elle aspire, les conditions inhérentes à cette dualisation empêchent l'universalité du droit à un confort de base.

Nonobstant, une société qui se résigne à la dualité en admettant la précarité et la vulnérabilité comme des états de fait et ce, en alimentant cette coexistence inégalitaire au nom de la rentabilisation de l'appareil productif d'une part, et de la promotion d'un individualisme sans attaches comme valeur éthique suprême de l'autre, est une société qui institutionnalise le différentialisme. Ce qui, du reste, favorise et autorise une irréfragable



PHOTO@PIXABAY.COM

dégradation de la situation matérielle, psychique, sanitaire et sociale d'une partie conséquente de la population.

On l'observe de manière assez symptomatique entre les intentions de la modification sémantique et les effets de cette institutionnalisation dualiste qui entretient les vulnérabilités : le jadis et le présent se confondent plus qu'ils ne s'éloignent sur le plan de la gestion acceptable et humaine des moins armés.

Du reste, le momentum pandémique actuel démontre avec effroi la pléthore de vulnérables que l'on imaginait mieux équipés symboliquement pour faire face aux angoisses existentielles.

Pourtant, cette vulnérabilité psychique a touché, touche et touchera encore une quantité insoupçonnée de personnes.

Pourtant, cette vulnérabilité psychique a touché, touche et touchera encore une quantité insoupçonnée de personnes.

On se le figurait plus commodément chez les personnes isolées, âgées, malades, déprimées ou plus éloignées de l'activité sociale et culturelle mais la société narcissique induite par la doxa néolibérale fait apparaître d'innombrables blessures psycho-existentielles.

L'épuisement d'un « moi » sollicité en permanence par la performance et la réussite individuelle cristallise les êtres dans des postures égotiques puissantes en apparence, mais tellement fragiles au-dedans.

L'épuisement d'un « moi » sollicité en permanence par la performance et la réussite individuelle cristallise les êtres dans des postures égotiques puissantes en apparence, mais tellement fragiles au-dedans

Le culte du « je » ostentatoire vient se percuter en permanence à l'être social biologiquement naturel qui sommeille en ses tréfonds pulsionnels.

Cette quête artificielle de la réalisation singulière comme seul leitmotiv qui vaille, démontre toute la vulnérabilité psychique que l'individu peut rencontrer dans son existence.

Ceci pouvant être amplifié dans des périodes plus oppressantes, où la fragilité mentale fige alors l'individu dans une temporalité obscure et oscillante entre la répulsion et l'auto-flagellation symbolique.

La perte d'un emploi, l'arrêt de son activité commerciale, la flexibilisation imposée, la peur de la maladie ou de la défaillance, l'absence de l'Autre, l'incommunicabilité, l'indifférence communautaire, ... tout ceci coucourt à la vulnérabilité la plus répandue, celle d'un « je » diminué et non réalisé comme l'exige une société arc-boutée sur le mérite, la prouesse, la rentabilité et la perfection.



En somme, si les armes sont baissées, nous rendant finalement nombreux à être impactés - peu ou prou - par la vulnérabilité psychique, « le bataillon des vulnérables » aurait pu être le titre d'un roman de Victor Hugo...

STÉPHANE MANSY,
Coordinateur du Relais de La Louvière.

(1)Emile Durkheim (1858-1917) est né à Epinal (Vosges) dans une famille juive pratiquante, son père était rabbin. Agnostique et ne voulant pas devenir rabbin, il est entré à l'Ecole Normale Supérieure et a obtenu l'agrégation de philosophie en 1882. Il a enseigné le droit et la philosophie avant d'entreprendre la rédaction d'ouvrages de sociologie et d'enseigner cette matière nouvelle à Bordeaux, puis à la Sorbonne à partir de 1902. Emile Durkheim est considéré comme le fondateur de la sociologie moderne pour avoir réussi à associer la théorie et la recherche empirique. Influencé par le positivisme d'Auguste Comte (1798-1857), il a énoncé la spécificité du fait social, indépendance du groupe par rapport aux hommes qui le composent et a considéré les faits moraux comme des faits sociaux. Ses cours et ses écrits traitaient de la solidarité sociale, du suicide, du fait moral et religieux et des méthodes pédagogiques.(Source : www.latoupie.org)



DROITS HUMAINS ET SOCIÉTÉ

JULIEN BERNARD, COORDINATEUR DU RELAIS WAPI

“JE L’AI VU SUR LE NET!” : L’AUTODÉFENSE EN QUESTION

“On ne nous dit pas tout”. Heureusement, en 2020, les prophètes du WEB nous ont « généreusement ouvert les yeux » et dévoilé une part des « secrets ». Nous avons notamment pu apprendre que la covid-19 est un complot impliquant des groupes secrets et puissants, que les vaccins contiennent des nanopuces reliées à la 5G et que la terre est plate ...

Blague à part, chacun d’entre nous connaît sans doute une ou des personnes convaincues par l’une ou l’autre thèse qui nous paraît farfelue et il y a même fort à croire qu’il nous est arrivé de croire que la vérité est “ailleurs” et avoir défendu cette “révélation” avec vigueur.

En effet, les “fake news” sont puissantes et sournoises, parfois difficiles à débusquer car elles font échos à nos peurs, à l’émotion, à nos préjugés et à l’indignation. Il s’agit là des ingrédients parfaits pour tromper les esprits. En 2018, trois étudiants universitaires du MIT ont par ailleurs démontré qu’une fake news avait jusqu’à 70 % de chances en plus d’être partagée qu’une information “réelle” parce qu’elle suscite davantage d’émotions comme la surprise, la peur ou le dégoût⁽¹⁾.

La lutte contre la désinformation est une problématique complexe tant les formes qu’elle comprend sont nombreuses et les outils permettant de la répandre en font un adversaire colossal. Régulièrement, les instances européennes ou nationales mènent des réflexions sur les possibilités de légiférer. Il s’agirait, en quelque sorte, de “lois anti-fake news”. Il est logique que ces réflexions aient lieu tant la désinformation peut influencer le bon fonctionnement d’une démocratie : ingérences extérieures, santé publique, égalité entre les individus, dogmatisme, endoctrinement, ...

La lutte contre la désinformation est une problématique complexe tant les formes qu’elle comprend sont nombreuses et les outils permettant de la répandre en font un adversaire colossal.

Néanmoins, nous pouvons identifier assez rapidement deux idées qui peuvent s’opposer lorsque l’on souhaite aborder la lutte face à la désinformation : faut-il limiter la propagation d’idées au nom de la non-véracité de celles-ci ?

Ou alors peut-on diffuser n’importe quelles informations au nom de la liberté d’expression ?

Il s’agit donc d’un dilemme qui met en tension la liberté d’expression telle qu’elle est décrite dans l’article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme.



LE RISQUE LIBERTICIDE

En 2018, la France s'est dotée d'une "loi anti-fake-news". L'Allemagne (en 2017) et Singapour (en 2019) se sont dotées de lois similaires⁽²⁾.

En France, celle-ci comporte trois axes principaux : pouvoir faire dépublier en 48h une information fausse à l'approche d'un scrutin électoral, impliquer les plateformes de diffusion à collaborer à la maîtrise des fakenews, confier au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) le pouvoir de suspendre la diffusion en France d'une chaîne de télévision contrôlée par un État étranger qui diffuserait délibérément de fausses informations.

Du point de vue des libertés fondamentales, ces lois doivent nous interpeller tant on peut aisément saisir les risques liberticides qu'elles font courir.

En effet, ne peut-on pas craindre une "judiciarisation" des débats politiques? Que deviendrait une telle loi mise entre de mauvaises mains? Un juge a-t-il la possibilité de statuer correctement sur la véracité d'une information en 48h et est-ce bien son rôle?

La limite entre "fausse information" et "opinion divergente" n'est-elle pas parfois trop mince? Par ailleurs, ces lois n'auraient-elles pas tendance à générer un argument pour les auteurs de cette désinformation? Leur position victimaire produirait sans doute des réactions du type : "Ils nous censurent, voici la preuve que nous dévoilons une vérité gênante".

L'ARGUMENTATION ET LE "FACT-CHECKING"?

La réponse rationnelle entend contredire les thèses complotistes ou la désinformation par des faits scientifiques. De nombreux journaux s'y attèlent⁽³⁾ depuis plusieurs années. Cependant, cette riposte, aussi louable soit-elle, semble être très peu efficace.

Selon Nicolas Gauvrit, Chercheur en sciences cognitives, «rappeler les faits face aux deux camps adverses a tendance à créer une polarisation. Chaque camp peut changer d'avis, mais dans le sens d'une radicalisation »⁽⁴⁾.

Les arguments rationnels seraient donc quasiment impuissants face au caractère piégeant du complotisme : si, en tant qu'autorité, vous défendez la thèse officielle, voici donc la preuve que vous participez au complot !

Thomas C. Durand, cofondateur de l'Association pour la Science et la Transmission de l'Esprit Critique (ASTEC) et auteur de la chaîne YouTube "La Tronche en biais" explique très pédagogiquement sur sa chaîne de quelle manière les biais cognitifs peuvent tromper notre cerveau⁽⁵⁾. La faculté de penser serait naturellement un peu paresseuse et se contenterait de raccourcis biaisés qui nous confortent dans nos préjugés et offriraient une lecture simple d'un fait. Si l'on met ceci en parallèle avec l'augmentation vertigineuse de l'offre d'informations à laquelle nous sommes confrontés, ceci conduit à ce que l'on sonde moins attentivement chaque nouvelle information.

UNE RÉPONSE À TROUVER DANS L'HISTOIRE ?

Et si, contre-intuitivement, l'une des voies pour répondre à cette déferlante favorisée par les nouvelles technologies se trouvait dans l'histoire et, en particulier, au Siècle des Lumières ?

En 1792, en pleine Révolution Française, Condorcet remet à l'Assemblée Législative un rapport sur l'instruction publique dans lequel on peut lire: « Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées(...) ».

Les textes de cette déclaration prônaient une instruction en deux temps : l'éducation dans le cadre de l'école primaire et l'éducation tout au long de la vie. On relie communément la naissance de l'éducation populaire à cet événement. Cet avènement de l'éducation populaire se produit donc au moment où la France se réorganise autour de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. L'éducation populaire est l'un des éléments qui aura pour ambition de faire vivre l'essence démocratique des droits humains et l'esprit critique nécessaire à celle-ci.

Mais qu'entend-on par « éducation populaire », déclinée en Belgique en tant qu'éducation permanente, et quel est son lien avec la désinformation ?



« L'AUTODÉFENSE INTELLECTUELLE »

L'éducation populaire, ce n'est pas éduquer le peuple. Ce n'est pas apprendre à d'autres à penser ce qu'il est bon de penser. Ce sont des dynamiques collectives qui visent à donner les moyens de comprendre le monde pour avoir prise sur celui-ci.

L'éducation populaire favorise donc l'émergence d'une « autodéfense intellectuelle » (ou pensée critique).

L'éducation populaire favorise donc l'émergence d'une « autodéfense intellectuelle » (ou pensée critique).

Celle-ci désigne une attitude critique vis-à-vis de toute affirmation ou information pour se protéger contre ce qui pourrait être une agression contre l'intégrité intellectuelle⁽⁶⁾.

L'autodéfense intellectuelle vise notamment à se protéger contre la langue de bois, la désinformation, les dogmes, la propagande, l'endoctrinement, les sophismes, le complotisme, etc.

La gymnastique intellectuelle et critique de chaque être humain a besoin de s'exercer et de se renforcer afin de favoriser la pensée complexe. Dès lors, l'une des voies pour s'armer collectivement à la fois contre la désinformation et pour faire vivre l'esprit intrinsèquement démocratique des droits humains ne serait-elle pas de favoriser autant que possible les lieux et les initiatives d'éducation populaire?

Il s'agit de ne pas user de naïveté, d'avoir pleinement conscience que c'est une voie difficile qui demande de la combativité et de ne pas considérer l'éducation populaire comme une réponse unique. Mais elle semble être une voie crédible (parmi d'autres) pour apporter une réponse progressiste en lieu et place à un risque liberticide.

En tant que membre du mouvement d'éducation permanente qu'est le CAL et en tant que défenseuse et promotrice de l'esprit critique et du libre examen, Picardie Laïque, au même titre que la laïcité, s'y emploie quotidiennement. Mais la situation actuelle fait que la tâche est de plus en plus ardue ...

En tant que membre du mouvement d'éducation permanente qu'est le CAL et en tant que défenseuse et promotrice de l'esprit critique et du libre examen, Picardie Laïque au même titre que la laïcité, s'y emploie quotidiennement. Mais la situation actuelle fait que la tâche est de plus en plus ardue ...

JULIEN BERNARD,
Coordinateur Relais WAPI.

(1) <https://news.mit.edu/2018/study-twitter-false-news-travels-faster-true-stories-0308> (2) Wikipedia, Loi contre la manipulation de l'information : https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_contre_la_manipulation_de_l'information (3) Site de vérifications factuelles "Les Décodeurs" proposé par le journal Le Monde <https://www.lemonde.fr/les-decodeurs> (4) Entretien avec Nicolas Gauvrit publié sur le site "Usbek et Rica", <https://usbeketrica.com/fr/article/conspirationnisme-raisonnement-esprit-critique> (5) Les lois de l'attraction mentale : <https://youtu.be/2fmdvr4evBE> (6) http://www.toupie.org/Dictionnaire/Autodefense_intellectuelle.htm



ROCK AND ... PAUVRETÉ

VINCENT DUFOING, DIRECTEUR

Dans ce numéro consacré aux « plus vulnérables », j'ai fait le choix de vous présenter 8 chansons rock en lien avec la pauvreté. De nouveau, j'assume ce choix arbitraire.

Simon et Garfunkel : « The Boxer » (1969)



« The Boxer » (« Le boxeur ») est une chanson écrite par le musicien américain Paul Simon et interprétée par le duo Simon et Garfunkel. Elle est sortie en single en 1969 et figure sur le cinquième et dernier album studio du groupe « Bridge over Troubled Water » sorti en 1970. La chanson prend la forme d'une lamentation à la première personne où un jeune homme qui arrive à New York n'arrive à trouver ni travail, ni l'amour et ne trouve du réconfort qu'auprès des prostituées de la Septième Avenue. Il décrit son combat pour surmonter la solitude et la pauvreté. Lors du couplet final, la chanson passe à la troisième personne : elle décrit un boxeur qui continue le combat malgré tous les coups qu'il reçoit. Le refrain ne comporte que la répétition chantée « lie-la-lie » parce que Paul Simon n'a pas trouvé les mots justes par rapport à la thématique, ce qui a induit chez lui un sentiment d'échec avant de s'apercevoir que les gens appréciaient ce refrain à portée universelle. Bien que certains critiques aient prétendu fallacieusement que cette chanson avait pour objectif d'égratigner Bob Dylan quant à ses débuts difficiles à New York, il est plus que probable que la chanson soit autobiographique.

*Simon and Garfunkel,
« Bridge over Troubled Water », Columbia, 1969.*

Genesis : « Man on the Corner » (1982)



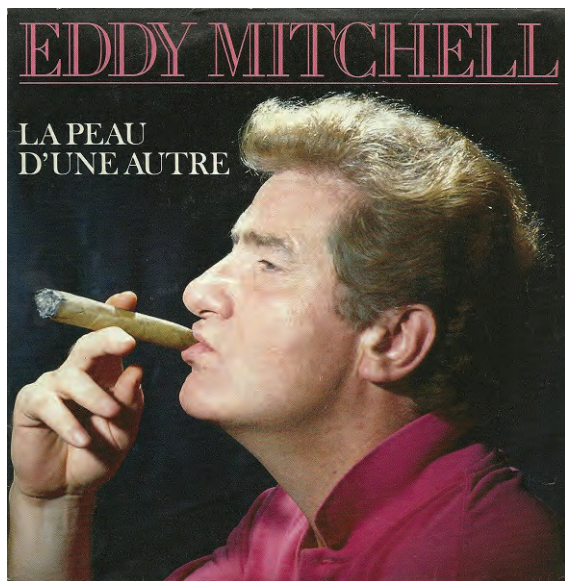
« Man on the Corner » (« L'homme au coin de la rue ») est une chanson du groupe Genesis sortie en 1982 sur l'album « Abacab » et écrite par Phil Collins.

Cette chanson parle d'un homme qui passe ses journées à attendre au coin d'une rue. « See the lonely man there on the corner » (« Regarde l'homme solitaire là-bas au coin ») « What he's waiting for, I don't know » (« Ce qu'il attend, je ne sais pas ») « But he waits every day now » (« Mais il attend tous les jours maintenant ») « He's just waiting for something to show » (« Il attend juste quelque chose à montrer ») « And nobody knows him » (« Et personne ne le connaît ») « And nobody cares » (« Et personne ne s'en soucie ») « 'Cause there's no hiding place » (« Parce qu'il n'y a pas de lieu où se cacher ») « There's no hiding place for you » (« Il n'y a pas de lieu où tu puisses te cacher »).

Il s'agit d'une des premières chansons de Phil Collins à aborder la problématique des sans-abris, thème qu'il a repris dans la suite de sa carrière solo avec « Another Day in Paradise ».

Genesis, « Abacab », Phonogram Ltd, 1981.

Eddy Mitchell : "La peau d'un autre" (1986)



Eddy Mitchell (de son vrai nom Claude Moine et surnommé « Schmoll » - « Small » avec l'accent français) a écrit les paroles sombres de cette chanson de blues rock composée par Patrick Lemaître sur les thèmes de l'amour, de la misère, de la prostitution et du proxénétisme.

Elle est présente sur son album « Mitchell » enregistré à Nashville dans le Tennessee (un des berceaux du blues). Elle est un des plus importants succès de la longue carrière du rockeur français.

« Quartier des paumés, cité d'la peur / Pas évident d'être épargné / Grandir dans la faune des squatters / Avec les flics faut pas rêver / Elle s'en échappe que lorsqu'elle s'endort / Sur son oreiller mouillé / Toutes les nuits / Elle vit dans la peau d'une autre / ... / Fait semblant de rêver / De peur de se réveiller »

Eddy Mitchell : "Mitchell", Polydor, 1986.

Tracy Chapman : "Talkin' Bout A Revolution" (1988)



Ce titre est présent sur le premier album de la chanteuse folk américaine Tracy Chapman sorti le 6 avril 1988 et qui porte son nom. L'artiste âgée de 24 ans y a poussé l'Amérique blanche dans ses retranchements : elle a composé un morceau fort aux paroles contestataires afin de rappeler la situation des plus démunis aux USA qu'elle jugeait au bord de l'explosion. Il a connu la renommée internationale grâce au passage de Tracy Chapman au concert « Free Nelson Mandela Concert » (ou « Mandela Day » ou « Freedomfest ») organisé le 11 juin 1988 au stade de Wembley pour la libération de Nelson Mandela aux côtés, entre autres, de Dire Straits, Sting, George Michael, Eurythmics, Eric Clapton et Simple Minds. Cet événement qui a duré 11 heures a rassemblé à Londres 75.000 personnes et a été diffusé dans 67 pays.

L'artiste y a chanté un set contre la pauvreté et le racisme et pour l'amélioration de la condition féminine. Par sa participation à ce concert caritatif et à d'autres par la suite, Tracy Chapman y a gagné le surnom « d'héritière féminine de Bob Dylan » ou de « Dylan noire ». Cette chanson a servi par la suite d'autres causes : elle a par exemple été diffusée à la radio en Tunisie pendant la révolution de 2011. Au moment de sa sortie, le premier album de l'artiste s'est vendu à cinq millions d'exemplaires en un an seulement et lui a valu trois Grammys Awards dont celui de la révélation de l'année.

Tracy Chapman, "Tracy Chapman", Elektra/Asylum Records, 1988.

Band Aid : "Do They Know It's Christmas?" (1984)



"Do They Know It's Christmas?" (« Savent-ils que c'est Noël ? ») a été composée par Bob Geldof et Midge Ure en 1984 dans le but de récolter des fonds à la suite de la famine qui sévissait en Éthiopie. La chanson est interprétée par le collectif Band Aid.

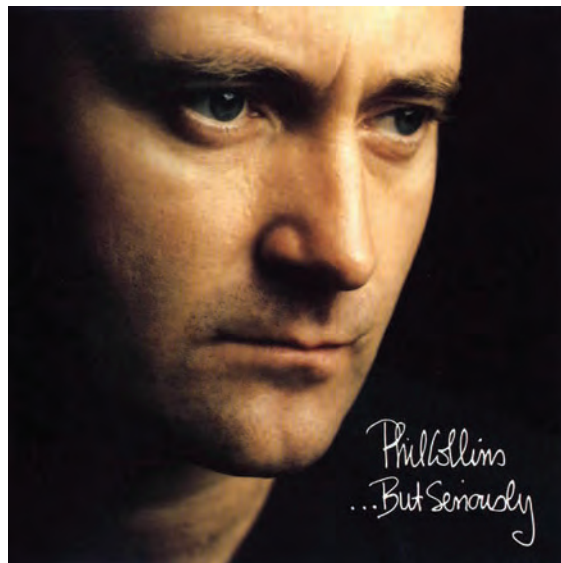
Bob Geldof est un auteur-compositeur-interprète, acteur, musicien et militant politique irlandais. Il a été le chanteur du groupe « Boomtown Rats » et le co-organisateur avec Midge Ure du Live Aid en 1985 et de plusieurs autres concerts de charité.

Aujourd'hui Bob Geldof est membre de la Fondation Africa Progress Panel. Il est bon de rappeler que le Live Aid est un double concert donné conjointement à Londres et à Philadelphie le 13 juillet 1985 par des artistes majoritairement américains et britanniques. Il a été organisé dans le but de lever des fonds pour soulager la famine éthiopienne et, plus discrètement, pour la recherche et la lutte contre le SIDA (ce qui explique la référence cachée dans le mot Aid«s»). Les artistes et groupes présents étaient en autres Queen, U2, David Bowie, Led Zeppelin, Dire Straits, The Who, Paul McCartney, Elton John, Wham!, Phil Collins (qui est le seul à avoir joué sur les deux scènes), Sting, Madonna, Status Quo, Tina Turner, Mick Jagger, Hall & Oates, Eric Clapton, etc. L'événement a permis d'amasser la somme de 127 millions de dollars.

La chanson a détenu le record des ventes au Royaume-Uni jusqu'à la nouvelle sortie de « Candle in the Wind » d'Elton John en 1997 à la suite de la mort de Lady Di.

Band Aid, "Do They Know It's Christmas?", Phonogram, 1984.

Phil Collins : "Another Day in Paradise" (1989)



"Another Day in Paradise" (« Un autre jour au paradis ») est une chanson de Phil Collins qui est sortie en tant que premier single de son album « ... But Seriously » de 1989.

Phil Collins a écrit cette chanson afin de sensibiliser au problème des sans domicile fixe. C'est la raison pour laquelle, elle ne présente pas un rythme aussi dance et pop que la plupart de son œuvre. Racontée à la troisième personne, la chanson présente une femme vivant dans la rue en train d'interpeller un homme qui traverse la rue pour éviter de la croiser. Par celle-ci, Phil Collins invite son public à faire attention à la misère qui l'entoure et à réfléchir aux conséquences de ses actes. En effet, le « paradis » évoqué est la vie confortable de tous ceux qui ont la chance d'avoir un toit. « She calls out to the man on the street » ("Elle interpelle l'homme dans la rue") « Sir, can you help me ? » ("Monsieur, pouvez-vous m'aider ?") « It's cold and I've nowhere to sleep » ("Il fait froid et je n'ai nulle part où dormir") « Is there somewhere you can tell me ? » (« Y a-t-il un endroit que vous pouvez m'indiquer ? »).

La chanson est devenue numéro un dans de nombreux pays et leurs auteurs Phil Collins et Hugh Padgham ont gagné le Grammy Award de la chanson de l'année en 1991 et également un BritAward du meilleur single britannique en 1990. A ce jour, elle a été reprise par quatorze autres artistes.

Phil Collins, « ... But Seriously », Atlantic, WEA, 1989.

Sade : Feel No Pain (1992)



« Feel No Pain » (« Ne ressentir aucune souffrance ») est un single de blues du groupe britannique Sade (référence au nom de sa chanteuse Sade Adu) extrait de son quatrième album studio « Love Deluxe » sorti en 1992.

Les paroles ont été écrites sur le thème d'une prière pour aider sa famille à trouver le courage de se sortir de la spirale de la perte d'emploi, de la souffrance, du chômage, de la pauvreté, de la haine et de l'exclusion sociale...

« Mama been laid off » (« Maman a été licenciée ») « Papa been laid off » (« Papa a été licencié ») « My brother's been laid off » (« Mon frère a été licencié ») « For more than two years now » (« Depuis plus de deux ans maintenant ») « Ooh can't get a job » (« Ooh ils n'arrivent pas à trouver du boulot ») « Billy can't get a job » (« Billy n'arrive pas à trouver du boulot ») « Ooh they gotta listen to the blues » (« Ooh il ne leur reste plus qu'à écouter du blues ») (...) « There's nothing sacred - why, why, why ? » (« Il n'y a rien de sacré - pourquoi, pourquoi, pourquoi ? ») « Breathin' hatred » (« Respirant la haine ») « We have to face it - why, why, why ? » (« Nous devons affronter ça - pourquoi, pourquoi, pourquoi ? ») « No one can take it » (« Personne ne peut accepter ça ») « And feel no pain » (« Sans ressentir aucune douleur »).

Sade, « Love Deluxe », Epic Records, 1992.

Raphaël : « La ballade du pauvre » (2005)



Raphaël a publié en 2005 une chanson touchante sur la pauvreté extraite de son album « Caravane » : « La ballade du pauvre ». « Caravane » a été disque de diamant avec 1,8 million d'exemplaires vendus cette même année et lui a permis de recevoir trois Victoires de la Musique en 2006. Les paroles de cette chanson parlent d'elles-mêmes ...

« Je suis là chaque matin - Comme ça sur le chemin - À regarder le jour qui va et qui vient - À tendre la main - Et je vis sous un pont - Probable que j'aime pas les maisons - Ma vie je l'ai quittée - C'était il y a longtemps - Peut-être un été - Ô mon vieux je suis noir - Et du soir au matin - Plein comme une malle-cabine - Raide comme un passe-lacet - Je connais même plus mon nom (...) Ils m'ont trouvé un matin - Raide comme un parchemin - Avec dans les poches - Deux trois souvenirs rien d'autre qu'une broche (...) ».

Raphaël, « Caravane », EMI, 2005.

VINCENT DUFOING,
Directeur.



LA NOTION EN QUESTIONS

EQUIPE PHILO, PICARDIE LAÏQUE

Pour cette rubrique consacrée à la méthode de questionnement philosophique, nous vous proposons un exercice qui sera plus évocateur qu'un article. Nous espérons que cette formule qui évoque un atelier « philo » vous plaira ...



1. « Penser par soi-même. Initiation à la philosophie ».

Nous vous proposons un exercice réflexif basé sur une méthode initiée par Michel Tozzi dans son livre « Penser par soi-même. Initiation à la philosophie ».

Cette méthode consiste d'abord à s'arrêter sur un concept, en interroger le sens, à envisager ses différentes facettes puis de voir quels problèmes pose la notion dans la société et dans notre quotidien.

2. Exercice

- Qu'est-ce qu'être vulnérable ?
- Pouvez-vous donner plusieurs sens à ce mot ?
- D'où vient le mot « vulnérable » ?
- Quels sont les mots proches et contraires de « vulnérable » ?
- « Vulnérable » a-t-il toujours le même sens selon les domaines : politique, juridique, moral, éthique, spirituel, scientifique, artistique, esthétique... ?

- Qu'est-ce qui caractérise la notion de « vulnérable » ?
- Par quels symboles pourriez-vous l'illustrer ?

3. Exercice

- L'invulnérabilité existe-t-elle ?
- La vulnérabilité est-elle une question de forces et de faiblesses ?
- Sommes-nous tous vulnérables ?
- Naïssons-nous vulnérables ou le devenons-nous ?
- Qu'est-ce qui nous rend vulnérable ?
- Sommes-nous fragiles ou fragilisés ?
- Quels sont les critères de vulnérabilité ?
- Pouvons choisir d'être vulnérable ou le vouloir ?
- Comment être moins vulnérable ?
- Y a-t-il des degrés de vulnérabilité ?
- Quels sont vos points faibles ?
- En quoi la vulnérabilité pose-t-elle problème dans notre société ?

LA NOTION EN QUESTIONS

- Quel lien entre « loi du plus fort » et « vulnérabilité » ?
- La loi protège-t-elle les plus vulnérables ?
- Si oui, est-ce suffisant ?
- Le rôle de l'Etat est-il de protéger les plus faibles ?



4. Le mythe d'Achille Le talon d'Achille

La mère d'Achille le plonge dans le Styx, l'un des fleuves des Enfers, pour que son corps devienne invulnérable. Son talon, par lequel le tient Thétis, n'y est pas trempé et reste celui d'un mortel, ce qui le mènera plus tard à sa perte.

Alors qu'il est encore adolescent, il choisit une vie courte, mais glorieuse, plutôt qu'une existence longue mais sans éclat.

Caché par sa mère, qui veut l'empêcher de participer à la Guerre de Troie, le jeune homme est découvert par Ulysse et rejoint, avec son ami intime Patrocle, l'expédition grecque.

Lors de la dixième année du conflit, une querelle avec Agamemnon le pousse à quitter le combat : c'est la « colère d'Achille » chantée par l'Iliade.

La mort de Patrocle le pousse à reprendre les armes pour affronter Hector, le meilleur des Troyens. Achille trouve la mort peu après l'avoir tué, atteint au talon par une flèche de Pâris guidée par le dieu Apollon. (Sources : Achille — Wikipédia (wikipedia.org))

Qu'est-ce que cette histoire nous dit de la vulnérabilité ?

Voir aussi : *Le mythe d'Achille* | TV5MONDE Culture

5. Exercice de réflexion

Êtes-vous plus ou moins vulnérable si vous êtes :

- Belge ou d'origine étrangère ?
- Noir, blanc, jaune, rouge ou métis ?
- Jeune ou vieux ?
- Enfant ou adulte ?
- Hétérosexuel, homosexuel ou autre ?
- Chrétien, musulman, bouddhiste, agnostique, athée, juif, autre ?
- Handicapé ou en bonne santé physique et psychique ?
- Enceinte ou non ?
- Parent ?
- Femme, homme ou autre ?
- Né à tel ou tel endroit du monde ?
- Marié, cohabitant ou célibataire ?
- Avec ou sans revenu ?
- Avec ou sans patrimoine ?
- Sympathisant de tel ou tel parti ou syndicat ?
- Néerlandophone, francophone, germanophone, multilingue ?
- Malade ou en bonne santé ?
- Né dans telle ou telle famille ?

➔ Pourquoi ?

ÉQUIPE PHILO,
Picardie Laïque.



OUTILS PÉDA

Lucie TERRASI, COORDINATRICE DE LA COMMUNICATION

DES OUTILS POUR LES KIDS !

Cette rubrique a pour objectif de donner, notamment aux parents et aux enseignants, des idées d'outils à proposer aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans. Notre démarche est de proposer des outils qui susciteront le questionnement et l'intérêt des enfants en lien avec la thématique de notre dossier. Aborder des sujets de grands avec les petits, c'est possible ! Le questionnement, la réflexion, l'analyse avec les enfants, c'est ce que notre Labo Philo fait continuellement durant ses ateliers dédiés aux kids !

“Une girafe sous la pluie”

De Pascale Hecquet, produit par Ambiances...asbl (Belgique) et Els Anime (France).



Ce film d'animation de 12 minutes est accompagné d'une animation de la Ligue des Droits Humains sur la question de l'exil, mais aussi de la rencontre de l'autre, du respect, de la coopération, de la diversité, du choc des cultures, de l'amitié, etc.

À Djambali, ville du Sud, toute l'eau est monopolisée pour alimenter la luxueuse piscine de Sir Lion.

Une girafe téméraire décide que cette situation a assez duré. Son geste aura de bien lourdes conséquences : la voilà contrainte de quitter son pays... et pas facile quand on est girafe, de débarquer à Mirzapolis, ville du Nord exclusivement habitée par des chiens...

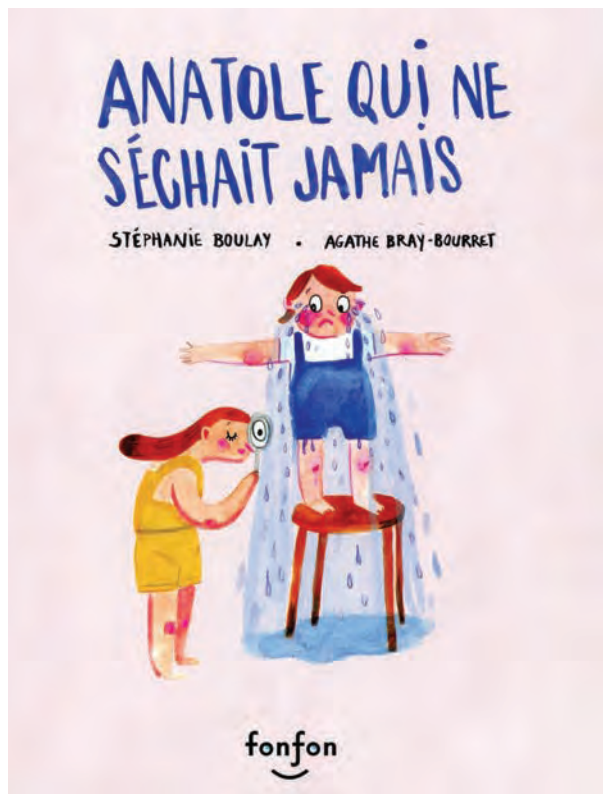
Un CD « Sur la route avec Girafe » permettra aux enseignants d'aller plus loin dans la réflexion avec leurs élèves !

Il est accompagné d'un dossier pédagogique et de pistes d'animation.

Public : 6 à 11 ans - **Gratuit** - **Infos et commande :** 02/209 62 89 – oboutry@liguedh.be

“Anatole qui ne séchait jamais”

De Stéphanie Boulay - Illustratrice : Agathe Bray-Bourret.



Anatole pleure sans cesse. Quand on lui demande pourquoi, il répond toujours « Sais pas ». Tous les efforts de sa famille pour le faire sourire sont vains. Finalement, sa sœur Régine va choisir d'aller à la source du problème. Au lieu de chercher à effacer les larmes, elle va les étudier pour comprendre la peine de son frère et mieux l'aider à s'en débarrasser.

Un album doux, touchant, drôle, qui ouvre la porte à de nombreuses discussions entre parents et enfants sur l'expression de genre, de soi, de sa peine.

Un dossier pédagogique est disponible gratuitement sur le site de l'éditeur !

Prix : 20 euros -

Editions Fonfon : www.editionsfonfon.com

“La discrimination expliquée aux enfants”

Retrouvez la vidéo sur : <https://www.1jour1actu.com/info-animee/169837/>



Le site « Youmanity » regorge de petites vidéos et autres outils poussant à la réflexion. Ici, c'est un épisode de l'émission « Un jour, une question » réalisée par France TV.

Celle-ci est consacrée à l'explication de la discrimination. Répondre en moins de 2 minutes aux questions des enfants est l'objectif de ces petites vidéos d'animation. C'est quoi la discrimination ? Et comment faire pour empêcher ces situations ?

Un petit outil qui permet d'aborder le principe essentiel d'égalité !
Et vos petits bouts, qu'en pense-t-il ?



“C’est quoi la migration ? ”

Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés et TDM, Télévision du Monde.



Lauréat du concours de Média Animation dans le cadre de son festival “À Films Ouverts”, ce court métrage de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés et TDM, Télévision du Monde, a reçu le Prix du Parlement francophone bruxellois catégorie “Coup de poing” et Prix du public catégorie “Coup de poing”.

Cette vidéo de sensibilisation permet aux enfants, à partir de 6 ans, de comprendre les enjeux de l'accueil ainsi que les causes et les conséquences de la fermeture des frontières.

Petit plus, elle a été réalisée par des enfants de l'âge de 12 ans !

Une vidéo courte, simple et qui fait réfléchir !

Retrouvez ce court métrage sur : www.bxlrefugees.be/2018/12/11/cest-quoi-les-migrations/

Les P'tits Philos : Pourquoi parfois, c'est pas juste ?

Cette vidéo fait partie de la mini-série des P'tits philos.



Chonchon ne comprend pas pourquoi il a toujours la part de gâteau la plus petite, ce n'est vraiment pas juste !

Ses amis Raoul, Mina et Plume expriment tour à tour ce qu'ils trouvent injuste : quand on a un plus petit cadeau que son frère ou sa sœur, quand les parents disent “non”, quand on est puni alors qu'on n'a rien fait...

Mais qu'est-ce qui serait juste? Est-ce d'avoir tous la même chose tout le temps, alors qu'on est différents ?

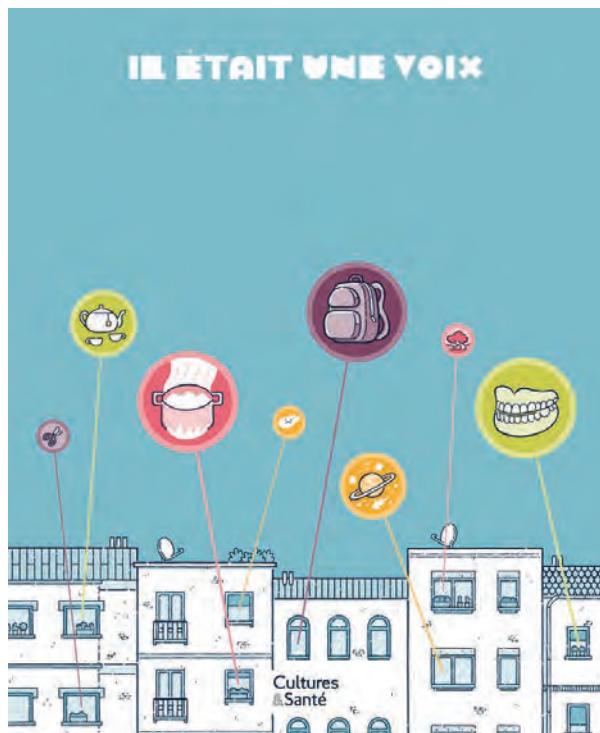
Cette vidéo des P'tits Philos présente cette question philosophique avec simplicité et humour.

Une production Bayard Jeunesse avec la participation de Bayam.

Retrouvez la vidéo sur : www.familiscope.fr/videos/1jour-1question/pourquoi-parfois/

“Il était une voix ”

Cultures et Santé et Eyad Maison de la Turquie.



Cette BD est née de l'initiative de deux associations : Cultures et Santé et Eyad Maison de la Turquie. « Il était une voix » fait suite au travail de réflexion et d'échanges d'un groupe d'adultes apprenant le français sur le thème des injustices et des inégalités sociales. Elle est le reflet des injustices vécues dans leur quotidien.

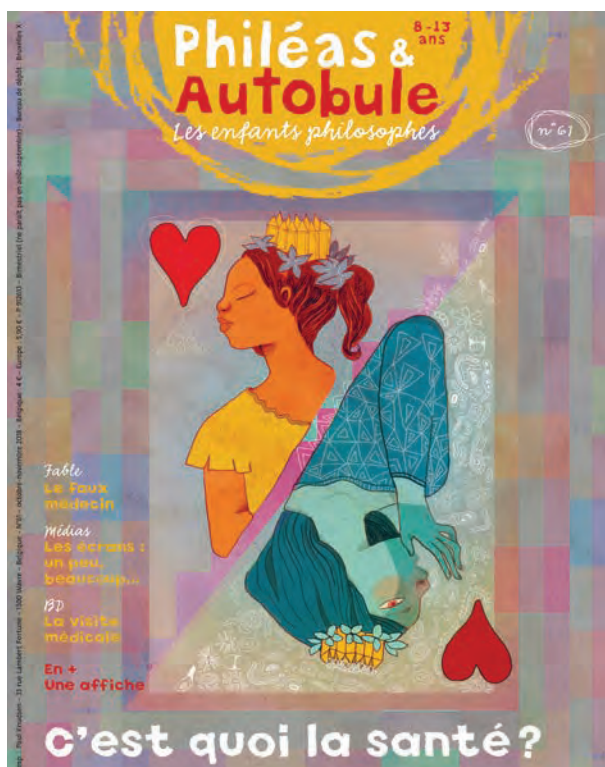
Un fichier d'exploitation pédagogique accompagne la BD et permet de mener des animations de groupe afin de rendre les inégalités sociales et leurs impacts sur la santé concrets et palpables.

Le blog « Il était une voix » vous permet de visualiser la BD que vous pouvez aussi télécharger : Il était une voix (iletaitunevoix-bd.be)

L'édition papier est disponible chez l'éditeur - **Toutes les infos sur :** <http://www.cultures-sante.be>

“C'est quoi la santé ? ”

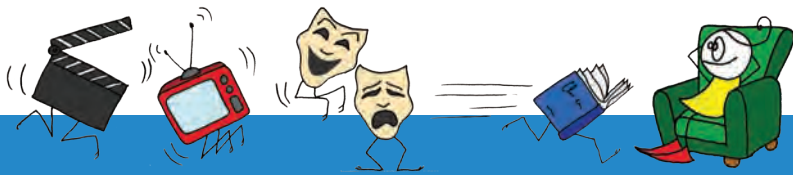
C'est quoi la santé ? Philéas&Autobule N°61 (phileasetautobule.be).



Dans ce numéro, « Philéas et Autobule » s'interrogent sur la santé. Mais qu'est-ce que la santé ? Ça change quoi dans la vie être en bonne santé ? Est-ce que cela dépend de nous ou est-ce une question de chance ? La santé concerne aussi notre mental. Peut-elle nous rendre heureux ? Être en bonne santé, est-ce un état de bien-être ? D'équilibre ? Autre chose ?

En lien avec ce numéro, vous trouverez une séquence pédagogique sur la sécurité sociale. Une manière ludique d'aborder la sécurité sociale et son fonctionnement avec les enfants ! Et ce, sur base d'une histoire décalée ! On y aborde notamment la responsabilité collective, la notion de solidarité,... Les enfants seront amenés à s'interroger sur une mise en pratique de la solidarité à l'échelle de la classe.

Vous voulez partager vos réflexions, celles de vos enfants ou nous proposer des outils. N'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook : Picardie Laïque ou notre site web : www.picardie-laique.be Vous y retrouverez notamment des ateliers « Philo Kids » en ligne pour les enfants de 9 à 12 ans ! EQUIPE PHILO, PICARDIE LAÏQUE



MÉLANIE ANDRÉ, COORDINATRICE DU RELAIS DE MONS

La réflexion et la sensibilisation peuvent utiliser divers biais pour toucher le public. Voici un petit florilège "absolument arbitraire et certainement pas exhaustif !" de médias culturels variés qui nous en disent un peu plus sur le thème du moment et nous permettent d'aborder la réflexion d'une autre manière, parfois même divertissante... Et pourquoi pas ? A vos yeux, à vos oreilles... et n'hésitez pas à nous faire des retours et suggestions qualitatives de vos visionnages, lectures, écoutes, etc.

CINEMA

Moi, Daniel Blake

De Ken Loach - 2016

Titre original : « I, Daniel Blake »



Dans le Royaume-Uni des années 2010, Daniel Blake, un homme de 59 ans souffrant de graves problèmes cardiaques, et Katie Morgan, une mère célibataire de deux enfants, sont malmenés par les services sociaux. Ils essaient de s'entraider.

Palme d'Or au Festival de Cannes 2016 ainsi que le César du meilleur film étranger.

Film : franco-britannique

Productions : Sixteen Films, Why Not Productions et Wild Bunch

Welcome

De Philippe Lioret - 2009



À Calais, Bilal, jeune migrant kurde sans-papier, originaire d'Irak, a le projet d'aller en Angleterre pour retrouver sa petite amie, Mina, et devenir footballeur professionnel, si possible dans son équipe favorite : Manchester United. Il fait donc appel à un passeur et embarque à bord d'un poids lourd avec d'autres migrants, mais ils sont repérés et arrêtés par la police...

Film : français

Production : Nord-Ouest Production

Sorry, we missed you

De Ken Loach - 2019



Le film dénonce les dérives de l'« uberisation » et les ravages qu'elles peuvent exercer sur la vie d'une famille.

Film : franco-belgo-britannique

Productions : Why Not Productions, Sixteen Films, France 2 Cinéma, Les Films du Fleuve, British Film Institute et BBC Films

Ne dis rien

De Icíar Bollaín - 2003

Titre original : « Te doy mis ojos »



Le film raconte l'histoire de Pilar et Antonio, un couple qui vit dans une banlieue résidentielle de Tolède. Pourtant, Pilar vit un enfer quotidien : elle est victime de violences conjugales. Elle fuit en pleine nuit de son domicile en emmenant avec elle son fils de huit ans. Elle se réfugie chez sa sœur,

Ana. Elle essaie de refaire sa vie en tenant la caisse des visites touristiques d'une église. Son mari, Antonio, veut la reconquérir. Il lui promet de changer et, pour ce faire, recherche de l'aide auprès d'un psychologue.

Film : espagnol

Productions : Santiago García de Leániz, Enrique González Macho, La Iguana et Alta Produccion

A (RE)VOIR

« **The full Monty** », film britannique réalisé par Peter Cattaneo, 1997 (sur la précarité)

« **Une époque formidable** », film français réalisé par Gérard Jugnot, 1991 (sur la précarité)

« **Rosetta** », film franco-belge réalisé par Jean-Pierre et Luc Dardenne, 1999 (sur la précarité)

« **L'enfant** », film belge de Jean-Pierre et Luc Dardenne, 2005, et ayant obtenu la Palme d'Or du Festival de Cannes 2005 (sur la précarité)

« **La promesse** », film belge réalisé par les frères Dardenne, 1996 (sur la précarité)

« **Girl** » de Lukas Dhont, film belgo-néerlandais réalisé par Lukas Dhont, 2018 (sur la thématique des transgenres)

« **Boys don't cry** », film américain réalisé par Kimberly Peirce, 1999 (sur la thématique des transgenres).

ROMAN

Les vivants et les morts

De **G. Mordillat** - 2005

Editions : « Livre de Poche »

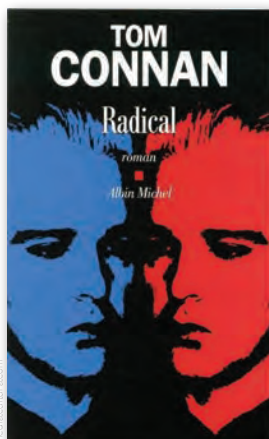


Ce livre raconte l'histoire d'une usine et de ses ouvriers dont un lointain groupe financier a décidé de se débarrasser après en avoir récupéré les actifs. La révolte et le drame social qui s'emparent de la petite ville du Nord où elle est implantée ont des répercussions jusque dans la vie intime des travailleurs qui perdent leur emploi.

Radical

De **Tom Tonnar** - 2020

Editions : « Albin Michel »

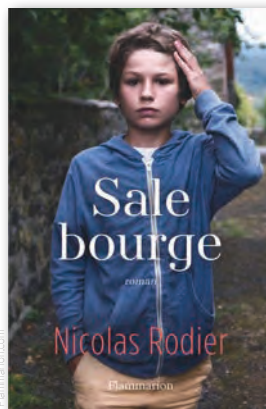


Dans une France minée par les fractures sociales, le communautarisme et le rejet des élites, Nicolas, étudiant de gauche à Sciences Po, rêve d'une révolution sans s'y engager. Sa rencontre avec Harry, dix-huit ans, activiste d'extrême droite proche des Gilets jaunes, va cristalliser ce désir d'insurrection qui ne dit pas son nom.

Sale Bourge

De **Nicolas Rodier** - 2020

Editions : « Flammarion »



Pierre passe la journée en garde à vue après que sa toute jeune femme ait porté plainte contre lui pour violences conjugales. Pierre a frappé, lui aussi, comme il a été frappé enfant. Pierre n'a donc pas échappé à sa « bonne éducation » : élevé à Versailles, il est le fils aîné d'une famille nombreuse où la certitude d'être au-dessus des autres

et toujours dans son bon droit autorise toutes les violences, physiques comme symboliques

A (re)lire

« **Les misérables** » de V. Hugo, Albert Lacroix et Cie, 1862 (pauvreté)

« **Les raisins de la colère** » de J. Steinbeck, Viking Press, 1939 (pauvreté)

« **A la ligne – feuillets d'usine** » de J. Ponthus, 2019, Gallimard (aliénation du travail)

« **La Tannerie** » de Celia Levi, Tristram, 2020 (violences économiques).

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE THÉMATIQUE

« **Garçon ou fille... un destin pour la vie ?** », Belevue, 2009.

« **Mondialisation et nouvelles formes de violence faites aux femmes** »,
Le Monde selon les femmes, 2005.

« **Les nomades du vide** », Francois Chobeaux, 2001, La Découverte.

« **Critique de l'urgence sociale** », Stéphane Rullac, 2006, Vuibert.

« **Logiques du dénuement** », Christian Guinchard, 2011, L'Harmattan.

« **Partir, migrer - L'éloge du détour** », Claire Mestre, 2008, La Pensée Sauvage.

BANDES DESSINÉES

Appelez-moi Nathan

Castro/Zuttion 2018

Édition : Payot graphic

Thématique des transgenres



L'Odyssée d'Hakim

Toulmé/Delvourt 2018

Édition : Delcourt - Encreages

Thématique migrations



Mon ami Paco

Dionnet/Baba 2013

Édition : Territoires de la Mémoire

Thématique migrations



Paroles de Taulards

Corbeyran/Collectif 1999

Édition : Delcourt - Encreages

Thématique société



« **Jeunes. Des nouvelles de la cité** », Collectif, La Comédie Illustrée, Chacun son Tours, 2005. -

« **Les Gens normaux- Paroles de lesbiennes, gay bi trans** », Hubert/Collectif Casterman Ecritures, 2013 (sur la thématique des transgenres) - « **Lip. (Des héros ordinaires)** », Galandon/Vidal, Dargaud 2014 (Lutte des classes-conflits sociaux). - « **Putain d'usine** », Levaray/Efix, Physalis/ Petit à petit, 2007. - « **Blast** », Manu Larcenet, Dargaud 2009 (sans abrisme). - « **Soupe Froide** », Masson, Casterman, 2003 (sans abrisme). - « **Inès** », d'Aviau et d'Auvillers, Drugstore, 2009 (violences faites aux femmes).

DOCUMENTAIRES

SDF et mal logement, à la rencontre des victimes de la crise

De Juliette Desbois - 2020

Opensource, YouTube



USA : Covid 19, une maladie de pauvres !

De Aviva Fried - 2020

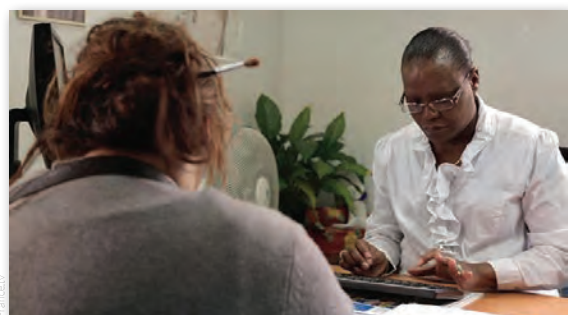
Arte



Intimes violences

De Stéphane Mercurio - 2016

Infra Rouge



Sans répit, classe moyenne, des vies sur le fil Partie 1 et 2

De Frédéric Brunquell - 2014

Arte



Petite Fille

De Sébastien Lifshitz - 2020

Arte (Thématique transgenres)



Vnous

De Pierre Schonbrodt - 2018

Libres, ensemble, CAL (Migrations)



A voir et revoir sur : <https://www.laicite.be/emission>

« La santé en prison, un enjeu oublié » 29/11/2020. - « Covid 19, un révélateur des inégalités sociales », 31/03/2020. - « Femmes, premières victimes de la pauvreté », 29/09/2020. - « Déconfinons les droits des sans-papiers », 24/06/2020. - « Jeunes en errance, un potentiel sous-estimé », 13/05/2020. - « La crise du Covid 19, ultime avertissement, entretien avec Olivier de Schutter », 05/05/2020. - « Les détenus, infiniment confiés », 28/11/2020. « Ensemble, mettons fin aux violences envers les femmes », 21/11/2020. - « Politique migratoire européenne, où est la solidarité ? », 26/09/2020. - « Halte à la pauvrophobie », 08/12/2018.

MÉLANIE ANDRÉ,

Coordinatrice du Relais de Mons.

SANTÉ DE POUR TOUS

Une campagne d'éducation permanente du Centre d'Action Laïque

CYCLE DE RÉFLEXION | CONFÉRENCES EN LIGNE

Le Centre d'Action Laïque vous propose un cycle de réflexion globale sur la thématique de la santé circulaire. L'objectif est d'envisager de façon multidisciplinaire, en décroissant les savoirs, les options du futur sur le plan sanitaire et de questionner, à partir des valeurs laïques, les propositions que scientifiques et politiques mettent sur la table.

Un cycle de conférence à retrouver en vidéo sur la page Facebook et sur la chaîne YouTube du **Centre d'Action Laïque**.

Disponible également en podcast audio sur Spotify et Apple.



Plus d'infos :

www.laicite.be/santedetoussantepourtous